

Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/01 – OBJET : ACCORD SUR LE PRINCIPE DE LA CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT EN CHARGE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU PAR LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE DE LA BOUCLE DES MAILLYS

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5721-1 et suivants ;
Vu les travaux résultant de l'Etude technique, juridique et financière sur la mise en œuvre de syndicats de production d'eau potable ;

Considérant que le Département de la Côte d'Or s'est historiquement investi dans le domaine de l'eau, au titre duquel il a notamment initié une nouvelle politique départementale dès le mois de juin 2018, à travers la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC).

Considérant que l'objectif premier de la Stratégie Départementale de l'Eau est d'identifier les ressources idoines, au vu des besoins des territoires et à travers l'ensemble des usages, et d'en assurer la mobilisation et la préservation. Dans ce cadre, la construction de deux nouvelles usines, pour alimenter en eau potable une partie des Communes, a été envisagée.

Considérant qu'à cette fin, le secteur de la Boucle des Maillys a été identifié.

Considérant qu'il est, en conséquence, envisagé de formaliser juridiquement ce projet et de créer une structure syndicale dédiée à ce projet.

Considérant que ce Syndicat revêtirait la forme d'un Syndicat mixte ouvert, susceptible d'associer :

- Le Syndicat du bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon (SISOV)
- La Communauté de communes Auxonne Pontallier Val de Saône (CC PVS)
- Le Syndicat de Clénay – Saint-Julien
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)
- Le SIAEP Seurre Val de Saône
- Le SIAEP du Pays Losnais
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud
- Le Département de la Côte d'Or

Considérant que ce Syndicat aurait vocation à intervenir sur la seule ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys, à l'exclusion des ressources existantes pour lesquelles les entités membres demeureraient compétentes, et sur son transport jusqu'aux réservoirs de tête des réseaux de ses membres.

Considérant que la création formelle de ce Syndicat sera soumise à l'accord unanime des membres et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour et 2 Abstentions :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le principe de création d'un Syndicat Mixte ouvert, en charge de l'approvisionnement en eau par la mobilisation de la ressource de la Boucle des Maillys et du transport y afférent

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,

Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/02 - OBJET : CONDITIONS DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION / GESTION DE DEUX ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « LA COCCINELLE » ET « LES LOUPIOTS »

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L. 1411-5) ou en cas d'avenant au contrat de concession entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (article L. 1411-6).

La commission a pour mission de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public) ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Cette commission de délégation de service public, présidée par Monsieur le Président de la Communauté de communes, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pourront également siéger le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, ces deux derniers siégeant à la commission avec voix consultative.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités qualifiées ou un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Vu la délibération C/21/147 du 14 décembre 2021 approuvant le principe du recours à une délégation de service public relative à la gestion du multi-accueil de Nuits-Saint-Georges et de la micro-crèche de Saulon-la-Rue prévue à l'article L1411-4 du CGCT.

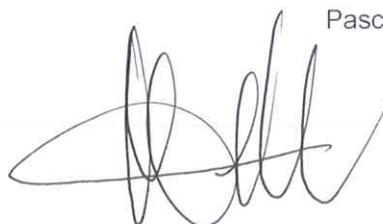
Considérant la consultation lancée le 21/11/2022 selon la procédure de la DSP pour la Concession de service public de Gestion et d'Exploitation de deux EAJE « La Coccinelle » et « Les Loupiots »,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- Elles pourront être déposées ou transmises par courrier, contre récépissé, auprès de Monsieur le Président, secrétariat général, au plus tard la veille du jour du vote du Conseil communautaire du 7 mars 2023, à 17h. Elles doivent comporter en annexe la signature des conseillers communautaires dont les noms y figurent.
- Seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent figurer sur les listes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/03 - OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE AU SICECO

Il est rappelé que par délibération du 28 novembre 2017, le Conseil communautaire a transféré au SICECO pour les compétences optionnelles suivantes :

- Eclairage public communautaire (article 6.1 des statuts du SICECO),
- Conseil en Energie Partagé (article 6.8 des statuts du SICECO),
- Réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques (article 6.4 des statuts du SICECO),
- Energies Renouvelables (article 6.9 des statuts du SICECO).

Vu l'intérêt qu'elle représente pour la communauté de communes afin de bénéficier de la maîtrise d'ouvrage et de subventions du SICECO pour des travaux dans les zones d'activités économiques communautaires, il est proposé de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante :

- Réseaux de communications électroniques (article 6.7 des statuts du SICECO).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** du transfert au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 de ses statuts, la compétence suivante :

« Réseaux de communications électroniques (article 6.7 des statuts du SICECO) »,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/04 - OBJET : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO ET DE SON PLAN DE COMMUNICATION

En 2019, la Communauté de communes était lauréate à l'Appel à Projet lancé par l'ADEME « Vélos & Territoires » pour le projet suivant : « définir un schéma directeur vélo sur l'ensemble du territoire communautaire, accompagner les pratiques des habitants vers la mobilité douce (pratique du vélo) ».

Soucieuse de se faire accompagner dans cette démarche, la Communauté de communes a retenu le Bureau d'études IMMERGIS.

Les objectifs du schéma directeur vélo et de son plan de communication ont été définis comme suit :

➤ Réaliser un schéma directeur vélo partagé avec les habitants et les communes membres, schéma qui se doit être le plus opérationnel possible ;

- Avoir un maillage cyclo commun au territoire, un document de référence pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire communautaire ;
- S'inscrire dans une logique de déplacement qui relève à la fois du quotidien et de la découverte touristique ;
- Faire de la vélo-route (voie des vignes) la colonne vertébrale cyclo, point de ralliement commun et de connexion entre la côte viticole et les secteurs des Hautes Côtes et de la Plaine ;
- Faciliter le rabattement vers les cinq gares du territoire (Corgoloin, Nuits-Saint-Georges, Gilly/Vougeot, Gevrey-Chambertin et Saulon-la-Chapelle) ;
- Identifier et faciliter les liaisons vers les différents sites générateurs de déplacements (ZAE, pôles scolaires, sites touristiques phares) ;
- Faire du tracé du Tacot un chemin de découverte touristique cyclo ;
- Inciter les habitants à changer leurs pratiques de déplacements (passage de la voiture solo à l'utilisation du vélo).

Le projet a été suivi par un Comité de pilotage amené à valider chaque étape de la démarche et composé de 23 membres, dont 7 partenaires institutionnels et 5 partenaires privés spécialisés dans la pratique du vélo ainsi que des élus du territoire et volontaires.

Toutes les communes ont été sollicitées et la plupart ont participé activement aux ateliers organisés dans le but de réunir les propositions de chaque parcelle du territoire. Le Conseil Départemental, premier concerné pour une bonne partie des itinéraires a lui aussi participé aux travaux.

A l'issue d'un travail concerté et partenarial mené depuis 2019, et comme l'indiquent les pièces jointes à la présente délibération, le maillage cyclo proposé ainsi que le plan de communication répondent à ces objectifs.

Il appartient désormais au Conseil communautaire d'approuver le schéma cyclo.

Cette adoption permettra aux communes membres qui souhaitent s'engager dans la réalisation des infrastructures prévues au schéma, de bénéficier de subventions relatives aux aménagements cyclo dans le cadre des différents appels à projets en faveur du développement de la pratique du vélo ; l'existence d'un schéma directeur vélo communautaire est en effet un élément indispensable pour mobiliser les subventions auprès des institutions partenaires.

Au regard de la répartition des compétences entre les communes et l'EPCI et de la définition de l'intérêt communautaire concernant l'aménagement du territoire, la mobilité, et le tourisme, la Communauté de communes pourra intervenir le cas échéant en accompagnement des communes qui s'engagent dans la réalisation des aménagements préconisés, surtout si ces aménagements répondent aux ambitions du Projet de territoire.

Elle pourra aussi intervenir aux côtés du Conseil départemental dans la mise en place :

- Du jalonnement et du stationnement des vélos ;
- Des boucles touristiques ;
- Du plan de communication et de sensibilisation au changement des pratiques ;
- De l'assistance au montage des dossiers et à la coordination des travaux au bénéfice des communes.

En outre, elle pourra aussi accompagner l'installation de structures ou de services le long du tracé de la vélo-route.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le schéma directeur vélo ainsi que le plan de communication et de sensibilisation tels que présentés en annexe ;

- **ORGANISE**, en liaison avec les communes, sa mise en œuvre au fur et à mesure des opportunités ou des possibilités.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200070894-20230124-C_23_04-DE

S²LOW

IMMERGIS

Gevrey-Chambertin
Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes



Schéma Directeur Vélo

Communauté de Communes GEVREY-CHAMBERTIN et NUITS- SAINT-GEORGES

CONTACT

Immergis :
Vincent Lecamus
vlecamus@immergis.fr
+33 (0)4 34 11 65 51

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200070894-20230124-C_23_04-DE



ORDRE DU JOUR



01 Réseau cible et hiérarchisation

02 Jalonnement et stationnement



01

RESEAU CIBLE ET HIERARCHISATION

Grands principes du maillage cyclable

Réseau prioritaire

Il permet de se déplacer relativement rapidement sur des distances longues, c'est la colonne vertébrale traversant le territoire. Ce réseau permet de connecter toutes les communes de plus de 500 habitants, toutes les gares du territoire, tous les lieux d'enseignement scolaire, toutes les zones d'activités et l'Abbaye de Cîteaux. Ce réseau est constitué principalement de la véloroute nationale V51 qui permet de se rendre vers la V53 au Nord et de rejoindre l'EuroVélo 6 en passant par Saulon-la-Chapelle, où un aménagement sécurisé va voir le jour entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne.

Réseau secondaire

Il permet de desservir les communes de moins de 500 habitants du territoire en partant du réseau structurant. Ce réseau a pour objectif de rejoindre les pôles générateurs de déplacement avec des transits journaliers annuels plus faibles, les campings par exemple. Il permet aussi, via des itinéraires moins directs, de rejoindre deux voies du réseau structurant.

Réseau communal

Il permet des dessertes très locales comme l'intérieur des communes, l'intérieur des zones d'habitations. C'est aussi une connexion entre deux éléments du réseau secondaire. En dehors des centres bourg c'est un réseau apparenté à du loisir et de la balade qui connecte les communes les plus excentrées des pôles générateurs de déplacements ou qui ont de forts dénivelés sur de longues distances.

MAILLAGE GLOBAL

CCGC-NSG | Hiérarchie

Maillage

-  Itinéraire structurant : La Voie des Vignes
-  Itinéraire prioritaire
-  Réseau secondaire
-  Maillage communal
-  Chemin du Taçot

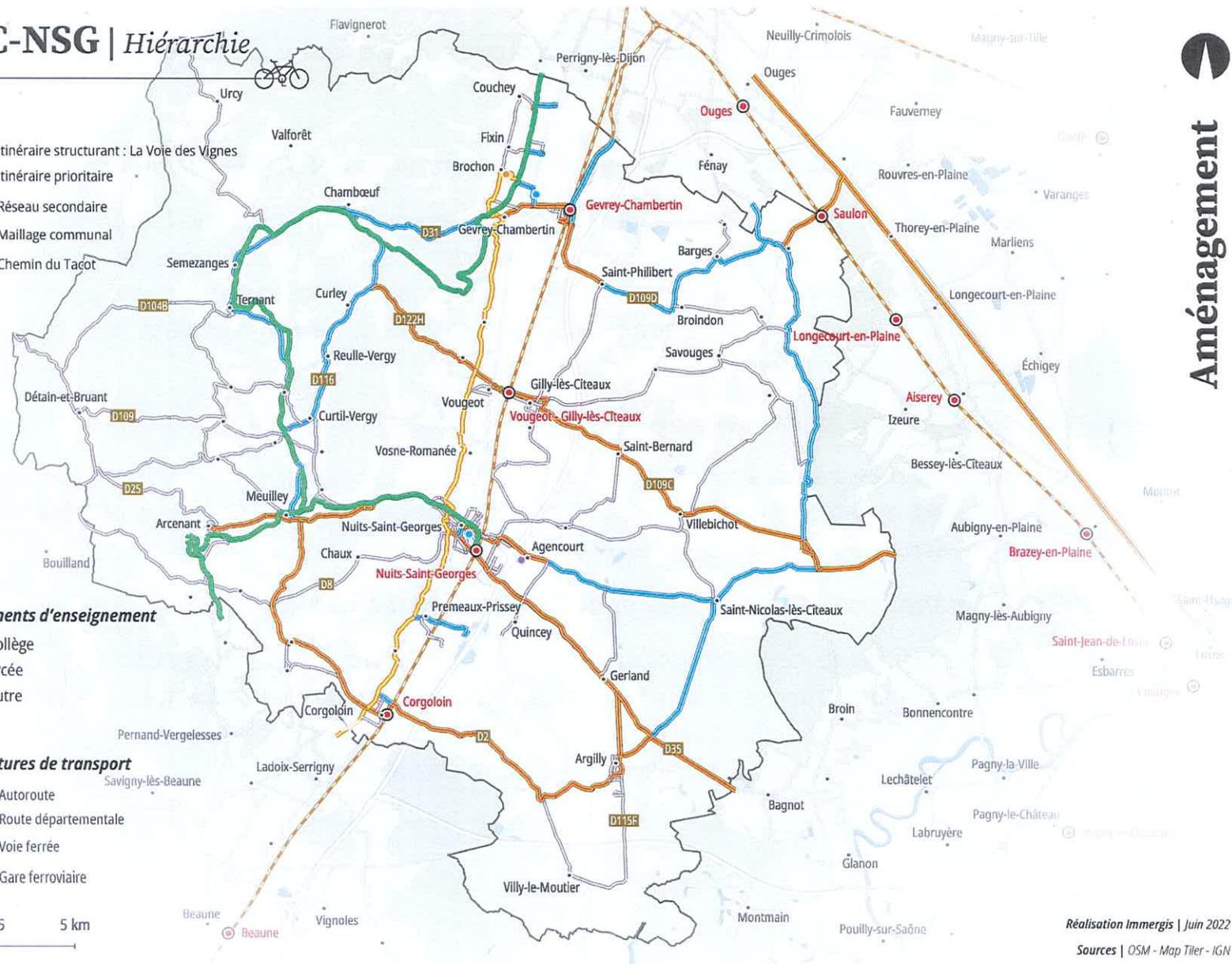
Etablissements d'enseignement

-  Collège
-  Lycée
-  Autre

Infrastructures de transport

-  Autoroute
-  Route départementale
-  Voie ferrée
-  Gare ferroviaire

0 2,5 5 km



Aménagement

Maillage global : Mise en œuvre des infrastructures = en cohérence avec le Projet de territoire

Inciter à la réalisation des infrastructures relevant des communes et du Département

Le schéma cyclo élaboré par la communauté de communes en concertation avec les communes membres répond en partie aux besoins exprimés en termes d'infrastructures pour les mobilités douces du quotidien et la mobilité cyclo touristique. La réalisation des infrastructures sur voies communales et départementales sera mise en œuvre de façon pluri annuelle par les communes volontaires et le département, en privilégiant les actions qui favorisent les déplacements cyclo du quotidien et le rabattement vers les gares.

Plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo

La mise en œuvre du Schéma sera accompagnée d'un plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo décliné selon les types d'usages et les différentes cibles. Des actions pourront être réalisées directement ou soutenues à cet effet : Ateliers vélo, actions auprès des scolaires et périscolaires...

Financement des aménagements connexes et de la signalétique cyclo

Dans ce cadre, la communauté de communes accompagnera techniquement les communes volontaires pour réaliser des infrastructures pour leur réponse aux divers appels à projets en recherche de financement, et financera conformément à ses statuts les actions qui relève de ses compétences : le plan de communication, les aménagements connexes (stationnements vélos, haltes, services) et la signalétique cyclo.

Phasage

	Linéaire de réseau concerné (en km)	Axes principaux prévus	Proportion du réseau global
Moyen-terme	190 km	<i>Chemin du Tacot vers Chamboeuf D25 D8 Apaisement et aménagements dans les centres de Nuits-Saint-Georges, Gilly et Gevrey</i>	57 %
Long-terme	141 km	<i>Liaison douce entre Saulon et Saint-Nicolas Aménagement de la partie Ouest du territoire Fin de l'aménagement du Chemin du Tacot</i>	43 %
TOTAL	331 km	-	100 %



02

JALONNEMENT ET STATIONNEMENT

Jalonnement

Chiffrage du jalonnement

Au sein de la Communauté de Communes, le jalonnement va être scindé en 2 types de panneaux :

- A21a : panneaux avertissant la possible présence de cyclistes à venir sur la route.
- Dv : panneaux directionnels.

Les propositions de jalonnement suivent les recommandations du CEREMA pour leur implantation, notamment sur la pré-signalisation, le positionnement et la confirmation.

Type de jalonnement :	Prix unitaire du panneau:	Nombre de panneaux :	Coût total :
A21a	400 €	92	36 800 €
Dv	300 € + 100 € par lame	727 panneaux + 536*1 lame + 171*2 lames + 20*3 lames	311 900 €
904 panneaux (dont 85 de type Dv déjà existants)		Coût total : 348 700 €	

Chiffrage du jalonnement

Panneau DV



Il s'agit d'un panneau directionnel adapté aux vélos.

Il doit décrire la direction avec une distance ou une durée jusqu'à la destination, et intégrer les logos de l'itinéraire sur lequel il est posé.

A21a



Il s'agit d'un panneau d'avertissement sur la possibilité de présence de cycliste sur une route.

Ils sont très utiles sur les axes à vitesse et trafic élevés, mais aussi en amont des intersections.

Stationnement

Chiffrage du stationnement

Les points de stationnement proposés sont à implanter à proximité des pôles générateurs de déplacements tels que :

- Etablissements scolaires
- Gares
- Equipements culturels
- Equipements administratifs
- Etablissements de santé

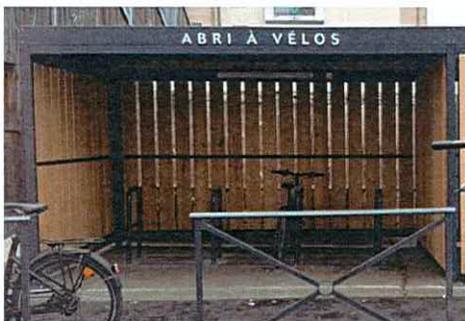
Type de stationnement :	Prix unitaire de la place :	Nombre de places :	Coût total:
Abri vélo	500€	130	65 000€
Arceaux	100€	170	17 000€

Coût total du stationnement :

82 000€

Chiffrage du stationnement

ABRIS



- Stationnement moyenne et longue durée.
- Protège le vélo des intempéries et des regards.
- Peut être sécurisé par des portes et système de contrôle d'accès (plutôt urbain).

ARCEAUX



- Stationnement courte durée : commerces, centre, stades, ...
- Peu coûteux et peu encombrant.
- Le vélo est stable et sécurisé (3 points d'accroche possible).



PLAN DE COMMUNICATION

SCHEMA DIRECTEUR VELO

ANALYSE ET DIAGNOSTIC

Contexte

Lauréat de l'Appel à Projets de l'ADEME « Vélo et Territoires », la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges s'est engagée dans l'élaboration de son schéma directeur vélo en bénéficiant du financement de l'ADEME.

Avec la création de son Schéma Directeur Vélo, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite augmenter l'utilisation des moyens de transports « doux » sur le territoire communautaire, en particulier le vélo.

Pour atteindre cet objectif, l'intercommunalité, en lien avec les communes membres, s'appuie sur un bureau d'études spécialisé « Immergis SAS » pour élaborer ce schéma directeur vélo, dans une démarche de co-construction avec les habitants, élus et acteurs du territoire.

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA SONT LES SUIVANTS :

- Augmenter l'utilisation du vélo sur le territoire intercommunal,
- Accompagner les habitants au changement
- Lever les freins à la pratique du vélo que peuvent rencontrer les habitants,
- Créer un maillage cohérent, continu et sécurisé des aménagements cyclables,
- Proposer des aménagements cohérents des gares du territoire,
- Favoriser le dialogue dans la construction de la politique cyclable et privilégier la co-construction,
- Planifier les actions et organiser les orientations de la politique cyclable pour le territoire.

LES ENJEUX

Le schéma directeur vélo devra répondre à plusieurs enjeux sur le territoire de la Communauté de communes :

- Responsabiliser les habitants, les élus et les acteurs locaux,
- Montrer que c'est possible de changer de pratique et que l'utilisation du vélo peut devenir une habitude, voire un réflexe
- Impliquer les élus pour qu'ils montrent l'exemple
- Mobiliser la presse et les acteurs/partenaires pour faire connaître le projet et inciter au changement
- Favoriser l'accès au sport et au bien-être par le vélo sur le territoire
- Communiquer et sensibiliser sur la pratique du vélo pour que son usage entre dans les pratiques quotidiennes des habitants
- Mettre en place les aménagement nécessaires pour permettre la pratique du vélo en toute sécurité sur le territoire

SWOT

<p>FORCES</p> <p>Présence d'infrastructures génératrices de déplacements internes sur le territoire</p> <p>Vélo route (voie des vignes) et route des grands crus</p> <p>Certains aménagements déjà existants</p> <p>Offre de mobilité déjà présente</p> <p>Population majoritairement à proximité des pôles générateurs de déplacement</p> <p>Une partie de la population pratique déjà le vélo au moins 1 fois par semaine</p> <p>Territoire périurbain, proximité Dijon / Beaune</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Etendue du territoire</p> <p>Zones difficilement aménageables pour la pratique quotidienne (hautes côtes)</p> <p>Gares peu valorisées</p> <p>Beaucoup de déplacements vers l'extérieur de la Communauté de communes</p> <p>Réseau routier et flux de véhicules,</p> <p>Routes non sécurisées et manque de sécurité sur les aménagements</p> <p>Manque de parking vélo</p> <p>Territoire périurbain</p>
<p>OPPORTUNITES</p> <p>Dynamiser le territoire</p> <p>Subventions mobilisables</p> <p>Sensibilité à la préservation de l'environnement</p> <p>Augmenter les mobilités douces</p> <p>Mobilisation et sensibilité des élus et habitants sur la question du vélo</p> <p>Pratique de loisirs déjà présentes, à simplement faire basculer sur de la pratique utilitaire</p>	<p>MENACES</p> <p>Manque de moyens financiers et humains pour mettre en place la stratégie de communication et d'animation</p> <p>Non adhésion des communes au projet</p> <p>Non adhésion des habitants au projet et à la pratique cyclo</p> <p>Budget insuffisant pour mettre en place le projet dans sa globalité</p> <p>Non faisabilité des aménagements attendus</p> <p>Manque de moyens financiers et humains pour mettre en place les aménagements et le maillage</p>

Objectifs de communication

- Définir des actions de communication qui permettent de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les usagers au changement, en fonction des publics ciblés
- Définir un programme d'animations afin d'accompagner les habitants au changement
- Revaloriser l'utilisation du vélo et inciter à l'utiliser davantage
- Mettre en avant l'aspect sécurité
- Communiquer sur la valorisation des gares
- Créer une culture vélo sur le territoire
- Mettre en avant les services cyclos en place

Messages

- Tous à vélo sur le territoire de la Communauté de communes
- Pratiquez le vélo en toute sécurité sur le territoire de la Communauté de communes
- Le vélo ? Un trajet économique, adapté, écologique et en toute sécurité sur le territoire de la Communauté de communes
- La pratique du vélo ? A tout âge et le plus possible sur le territoire de la Communauté de communes
- Déplacez-vous sereinement en vélo sur le territoire de la Communauté de communes
- Pratique du vélo ? Le bien-être à portée de tous
- Avec le schéma directeur vélo, pratiquer le vélo partout, c'est possible !
- Envie de changement ? Alors soyons nous-même le changement, pratiquons la mobilité douce au quotidien !
- Vélo, voiture, moto, partageons la route !
- Schéma Directeur Vélo : la sécurité pour tous, partout.

Cibles

Cibles prioritaires :

- Enfants et jeunes
- Familles
- Entreprises

Cibles secondaires

- Actifs (déplacements vers le travail)
- Retraités (déplacements du quotidien, et loisirs)
- Elus
- Acteurs du territoire et partenaires

Cibles relais :

- Presse

STRATEGIE DE COMMUNICATION ET ANIMATION

Afin de répondre à nos objectifs et favoriser la pratique du vélo sur notre territoire, nous proposons une double stratégie, tournée autour de la communication et d'un plan d'animations.

Les actions à mettre en place

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT PAR LA COMMUNICATION

Communication en trois temps :

1/ Communiquer pendant l'élaboration du schéma directeur vélo

Communiquer tout au long de l'élaboration du schéma directeur vélo est essentiel pour amorcer la démarche d'accompagnement au changement. L'objectif étant d'inciter les cibles à s'emparer du projet et à en devenir acteur. Pour cela, le bureau d'étude a mis en place plusieurs temps d'actions (ateliers cyclos avec les élus et acteurs du territoire) et cartoparty.

En termes de communication, plusieurs actions sont à mettre en place :

Réseaux sociaux, site internet, mailing :

Les différents temps de préparation et d'élaboration "collective" du schéma directeur vélo seront valorisées sur les réseaux sociaux de la

Communauté de communes (Facebook, LinkedIn, Twitter, Youtube) par le biais de posts, de photos voire de vidéos et teaser. Ces actions seront également valorisées sur le site internet de l'intercommunalité dans la rubrique "Actus". Enfin, les agents de la Communauté de communes ainsi que les élus communautaires étant également concernés, une communication sera faite sur le site intranet "Com'In" ainsi que dans les mailings internes "Le Point du Lundi" et "La Lettre aux Elus".

Communication aux mairies :

Chaque action citée ci-dessus devront également être communiquées par mail aux communes membres afin de les inciter à relayer l'information sur leurs propres réseaux et bulletins municipaux.

Relation presse :

Les actions phares de l'élaboration du schéma directeur vélo feront l'objet d'un communiqué de presse envoyé à la presse locale.

2/ Communiquer sur l'adoption du schéma directeur vélo

Pour effectuer la transition entre le moment de l'élaboration et le début des actions d'accompagnement à la pratique du vélo, il sera nécessaire d'annoncer que l'élaboration du schéma touche à sa fin et que ce dernier a été acté. Lors de cette phase de communication, certaines annonces pourraient être faites sur les principaux changements induits par le schéma (nouveaux aménagements, estimation d'un planning de réalisation ...)

Pour cette phase, les mêmes outils de communication que cités précédemment pourront être utilisés.

En fonction de la période, un article dans le magazine intercommunal pourra également compléter la communication.

3/ Communiquer après l'adoption du schéma directeur vélo

Ce troisième temps de communication sera le plus important et le plus long, puisque c'est celui-ci qui permettra de répondre aux objectifs déterminés plus haut.

Lors de cette phase, il sera important de créer plusieurs outils communication différents et adaptés à chacun de nos publics cibles prioritaires. Certaines des actions de communication pourront également être en lien avec les animations qui seront proposées plus bas dans ce document.

Création de mascotte : la Famille Roul'Tout. La famille Roul'tout sera notre mascotte pour la communication autour de la pratique du vélo sur le territoire. Selon la tranche d'âge du "public cible" dans laquelle les habitants se trouvent, ils pourront s'identifier à un membre de la famille (enfants, parents, grands-parents).

Communication numérique :

La Famille roultout : Série de vidéos animées, courtes et ludiques, mettant en scène une famille adepte du vélo et montrant leurs pratiques quotidiennes. Elle pourra également être mise en scène en voiture pour montrer comment partager la chaussée. Objectifs : susciter l'envie tout en donnant des astuces pour faciliter la pratique quotidienne. Ces vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux de l'intercommunalité.

Posts facebook "L'astuce cyclo", une astuce proposée par un membre de la famille roultout régulièrement, sous forme d'illustration

Jeux concours pour gagner un/deux bons pour l'achat d'un équipement vélo ou faire gagner des goodies mettant en scène la famille Roul'tout. Prévoir le jeu concours autour du mois de mai

Posts de suivi de la réalisation des aménagements, afin de montrer aux habitants que le schéma directeur vélo prend forme concrètement, diffusé sur les réseaux sociaux, site internet, site intranet, mailings internes...

Portraits d'habitants utilisateurs du vélo pour expliquer leurs usages au quotidien, pourquoi ils utilisent le vélo. Portrait sous forme de vidéos ou de textes en quelques lignes.

Posts de valorisation des acteurs du territoire spécialisés dans la pratique du vélo (atelier de réparation, location, vente...), éventuellement en lien avec Gevrey Nuits commerces

Création d'un mailing spécial "Tous à vélo" qui réunirait les actus, astuces, bons plans, diffusés aux abonnés tous les 2 mois ou sous la forme de vidéo

Annnonce des événements / animations publiques dans le SORTIR de la Communauté de communes.

Mise à jour de la page “Tous à vélo” du site internet, avec les actions mises en place

Création d’une carte, actualisée, des aménagements cyclables, à mettre en ligne sur la page “Tous à vélo” + **carte suggestion pour continuer** à améliorer les aménagements, après l’adoption du schéma

Intégrer nos aménagements sur l’application Géovélo

Communication print :

Magazine intercommunal et bulletins municipaux, diffusion d’information sur l’avancée des aménagements, sur les animations...

Création d’affiches et de supports de communication papiers en fonction des besoins, mettant toujours en scène la famille Roul’tout

Création de signalétique dédiée “Tous à Vélo avec la Famille Roul’Tout” pour les événements, animations, ateliers avec kakémonos; banderoles, panneau photo des membres de la famille sans visages

Création d’un guide de la pratique du vélo sur le territoire, avec les aménagements quotidiens, lieux de réparations, lieux de locations, balades, rappel des points importants du code de la route etc

Création d’un plan en format poche des pistes cyclables

Relation presse et annonces :

Réalisation et envoi de communiqué de presse à chaque événement organisé dans le cadre du schéma directeur vélo (animations, semaine cyclo ...)

Demande d’annonces au SUPER U de Brochon (radio + écran d’affichage)

Annonces des événements et animations sur les panneaux d'affichage des communes (exemple : écran mairie Gevrey-Chambertin)

Demande d'annonces sur les panneaux pockets des communes

Evènementiel et goodies :

Inauguration du premier aménagement cyclable mis en place avec des animations

Création de goodies à offrir aux enfants à la fin des animations (bracelets réfléchissants jaunes, gilet de sécurité, sac à dos avec bandes réfléchissantes, diplômes du petit cycliste, autocollants, pouet pouet à accrocher au guidon ...)

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT PAR L'ANIMATION

Tout comme pour le dernier temps de communication, les animations mises en place interviendront après l'adoption du schéma directeur vélo et devront être adaptées à chaque public cible. D'autres animations, plus larges, concerneront l'ensemble des habitants.

Pour le public jeunes :

Animations dans les écoles et les périscolaires, pour apprendre aux jeunes à faire du vélo ou à être prudents sur la route (partenariat avec la gendarmerie ou association de sécurité routière), avec le programme "savoir rouler à vélo) -> kit de communication existants

Animations globales :

Ateliers Pimp My Bike et Ateliers Repare my bike : ateliers participatifs pour apprendre à customiser ou à réparer son vélo seul (peuvent être intégrés à la semaine cyclo ou à la fête du vélo également) à organiser à la fin de l'été

Semaine cyclo dans le cadre de la semaine de la mobilité : 2ème semaine de septembre où nous proposons des actions dans les écoles / collèges / lycée et en entreprise, communication numérique dédiée, participation au challenge de la mobilité avec la CCI....

La fête du vélo, après-midi festive autour du vélo, bourse au vélo, ateliers, stand photo, initiation, sécurité routière... Au mois de juin à l'occasion de la journée mondiale du vélo

Balade touristique à vélo, dans le cadre de mai à vélo : balade gourmande, avec des circuits différents chaque année pour découvrir le territoire et les aménagements autrement.

Intégration d'activités autour du vélo dans le programme de la direction des solidarités, à destination des familles et des seniors, si les activités reprennent

Balades dans les vignes, en partenariat avec l'Office de Tourisme

A NOTER :

Toute la communication devra faire apparaître les logos des partenaires du schéma directeur vélo, et notamment de l'ADEME. Chaque année, un bilan des actions devra être réalisé comprenant :

- Le nombre de retombées presse
- Le nombre de visiteurs sur les événements publics
- Le nombre d'enfants et d'adultes touchés par les actions de prévention ciblées (ex : à l'école ou au sein des entreprises)
- Le nombre de vues sur les vidéos
- Le nombre de participants aux jeux concours
- ...

Les attentes autour du plan de communication et d'animation :

- Faire évoluer les mentalités
- Augmenter la pratique du vélo
- Accompagner au changement progressivement
- Créer une culture vélo sur le territoire
- Donner les moyens aux habitants / élus/ acteurs du territoire de changer leurs pratiques

Estimation de budget :

Communication numérique	
Jeux concours	100 € (2 bons de 50€ ou 2 kits de goodies de 50€)
Portraits d'habitants	50 € d'adhésion annuelle artdam + 5€ de location micro par vidéo
Mailing	5000 €
Carte interactive	2000 €
Communication print	
Campagne d'affichage	5000 €
Signalétiques	1000 €
Guide pratique	6000 €
Plan des pistes cyclables	6000 €
Goodies	1000 €
TOTAL	Entre 27 000 et 27 500 €

Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/05 – OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE « GEVREY-NUITS PERSPECTIVES 2030 »

Il est rappelé que l'élaboration du Projet de Territoire a été engagée fin 2021 avec la présentation en Conférence des Maires le 12 octobre 2021 des objectifs et de la méthodologie de cette démarche.

Sur la base d'un diagnostic réalisé à l'échelle communautaire puis par secteurs géographiques, il s'agissait d'identifier les grands enjeux du territoire d'ici 2030 et en tirer les pistes d'actions dans les principaux domaines de compétences de l'EPCI.

Le projet de territoire ainsi élaboré vise à :

- Etablir une stratégie partagée « communes – Communauté de communes » pour répondre aux différents enjeux d'aujourd'hui et de demain auquel le territoire doit faire face.
- Considérer la diversité des secteurs géographiques, leurs particularités et les intégrer dans la stratégie de développement adaptée quand cela est nécessaire.
- Maintenir l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes (résidentielle, économique, sociale, culturelle, environnementale) tout en s'inscrivant dans la transition environnementale.
- Positionner la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges vis-à-vis des territoires voisins.
- Décliner et adapter l'échelle communautaire, le contexte règlementaire et les schémas d'aménagement et de développement régionaux et locaux (SRADDET, SCOT...), prenant en compte des grandes mutations sociétales et environnementales, tels qu'ils s'imposent à tous les territoires.

Il s'agit donc de fixer un cap à l'action communautaire en la formalisant dans ce projet de territoire.

Cette élaboration a très largement pris appui sur les échanges réalisés au cours des ateliers de travail organisés à l'échelle des secteurs géographiques, laissant ainsi une place la plus large possible à l'expression des élus municipaux et communautaires. Chaque maire et groupe de mairies avaient la responsabilité s'ils le souhaitaient, d'organiser la concertation avec les habitants et forces vives de chaque commune de la façon qui leur semblait la plus appropriée (questionnaire, réunion publique...).

Le projet de territoire.

Le projet de territoire se veut respectueux des principes de subsidiarité et de complémentarité qui régissent les relations et actions respectives des communes et de l'EPCI, et s'inscrit dans les compétences dévolues à l'intercommunalité ainsi que dans la définition de l'intérêt communautaire.

Fort des constats ainsi dressés et de l'expression des élus, le projet de territoire détermine 5 enjeux majeurs et les orientations stratégiques qui en découlent :

- Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle.
- Développement économique, touristique et commercial : La stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation.
- Le défi des mobilités : Imaginer les nouveaux modes de déplacements aux services des habitants et des usagers du territoire.
- Le défi environnemental : inscrire résolument le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité.
- Service à la population et citoyenneté : apporter des services adaptés et de qualité à tous les habitants du territoire.

Pour chaque enjeu, le projet de territoire établit la stratégie à suivre pour répondre aux défis identifiés à l'horizon 2030 mais également et surtout les mesures concrètes à engager ou réaliser au sein d'un plan de mise en œuvre opérationnel d'une cinquantaine d'actions. Toutes ne sont pas nouvelles car certaines sont déjà mises en œuvre quotidiennement ou engagées dans le cadre des compétences communautaires. D'autres sont à prioriser ou amplifier compte tenu des enjeux qui s'y attachent. D'autres, enfin, sont à initier en totalité.

Ces actions prioritaires, en phase avec les enjeux du territoire, devront faire l'objet d'une programmation annuelle compatible avec les capacités financières de la Communauté de communes.

D'autre part, le projet de territoire et la stratégie territoriale qu'il met en évidence constituent des outils précieux et nécessaires dans le cadre des différents dispositifs de contractualisation avec les partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, Pays beauinois, et dans la réponse aux différents appels à projet de financement de ces actions.

Afin de mettre en œuvre et de suivre la réalisation du projet de territoire, un dispositif de pilotage et d'évaluation annuelle devra être défini.



Cette mise en œuvre sera traduite chaque année de façon opérationnelle et financière dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et du projet de budget annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 021-200070894-20230124-C_23_05-DE



PROJET DE TERRITOIRE GEVREY-NUITS

Perspectives 2030



Sommaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
 Reçu en préfecture le 27/01/2023
 Publié le 27/01/2023
 ID : 021-200070894-20230124-C_23_05-DE



LE MOT DU PRÉSIDENT	4
INTRODUCTION	5
• Les objectifs du projet de territoire et le contexte de son élaboration	6
• Méthode : une approche nécessairement globale déclinée en thématiques d'intervention et différenciée par secteur géographique	6
• Des premiers enjeux déterminés au cours des phases préalables, sur la base de diagnostics objectifs (chiffrés) et de l'expression des élus	7
• Rappel des principales étapes de la démarche	9
PREMIÈRE PARTIE : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PORTRAIT DE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE / LES DÉFIS DU TERRITOIRE DE GEVREY-NUITS	11
1.1) Le défi démographique : une tendance à surveiller	12
1.2) Le défi de l'attractivité résidentielle : une nécessaire mutation à engager	13
1.3) Le défi de l'attractivité économique et touristique : maintenir le dynamisme et l'équilibre sur la durée	14
1.4) Le défi de la mobilité : de nouveaux enjeux pour le territoire qui conditionnent le maintien de l'attractivité et son engagement dans la transition énergétique	15
1.5) Le défi environnemental : préserver les qualités et les ressources essentielles du territoire	17
1.6) Le défi des services à la population : entre réponse aux besoins croissants et nécessaire adaptation	18
DEUXIÈME PARTIE : LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, D'ORGANISATION ET D'ADAPTATION DU TERRITOIRE GEVREY -NUITS	21
Enjeu n°1 : Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle : accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre de vie, atout majeur d'attractivité du territoire	23
• Orientation 1.1 / En déclinaison des objectifs et prescriptions du SCOT, organiser les conditions d'un développement de l'offre de logements adaptée au besoin du renouvellement de la population	23
• Orientation 1.2 / Définir et mettre en œuvre à l'échelle du territoire communautaire une réelle politique de l'habitat concertée favorisant le parcours résidentiel des ménages, la diversification du parc et le renouvellement des populations	23
• Orientation 1.3 / Elaborer une stratégie de « marketing territorial » pour promouvoir l'image de marque du territoire auprès des futurs habitants	24
Enjeu n°2 : Le développement économique, touristique et commercial : assurer les conditions du maintien durable d'un équilibre entre emplois et actifs sur le territoire. La stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation	25
• Orientation 2.1 / Garantir le maintien de la dynamique économique et le développement des activités et des emplois, soutenir et adapter le commerce et l'économie touristique	25
• Orientation 2.2 / Renforcer et diversifier l'appareil commercial du territoire, soutenir, dynamiser et renforcer les fonctions commerciales et économiques des centralités	26
• Orientation 2.3 / Accompagner l'évolution et l'adaptation de l'économie touristique	27

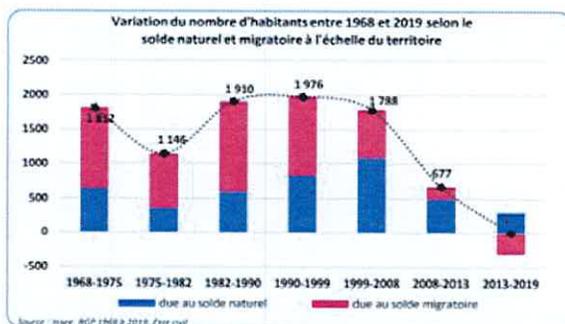
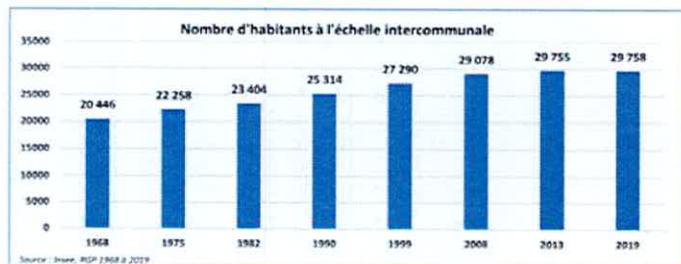


Partie 1

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PORTRAIT DE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE / LES DÉFIS DU TERRITOIRE DE GEVREY-NUITS



1.1) LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE : UNE TENDANCE À SURVEILLER



+ 0,0 % par an
entre 2013 et 2019

Globalement l'ensemble du territoire communautaire n'a pas gagné ni perdu de population sur la période 2013-2019. Sur la période précédente, l'accroissement démographique était d'environ 0,25% par an.

Si la stabilisation de la population globale du territoire semble suivre la tendance régionale et départementale, deux autres phénomènes plus inquiétants caractérisent cette évolution :

- Une démographie très contrastée selon les secteurs géographiques : globalement l'axe de la « côte » de Couchey à Corgoloin, incluant les villes centres de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, présente une tendance à la déprise démographique. A l'inverse, les secteurs de plaine et particulièrement la plaine dijonnaise et dans une moindre mesure les secteurs des Hautes Côtes, connaissent plutôt un accroissement mesuré de leur population.
- La diminution du solde migratoire : déjà fragilisé sur la période 2008-2013, ce solde migratoire est devenu négatif entre 2013 et 2019. Ceci signifie que davantage d'habitants ont quitté le territoire pour s'installer à l'extérieur, que de nouveaux habitants l'ont rejoint. Seul le solde naturel qui reste relativement dynamique permet de compenser cette perte d'habitants.

D'autres éléments statistiques montrent également des tendances dont il faut tenir compte :

- Un vieillissement de la population un peu plus accentué qu'au niveau national et local ;
- Une part de jeunes de 0-24 ans plus faible que sur les échelons de comparaison et qui diminue plus rapidement qu'à l'échelle départementale et nationale.

Quels sont les risques induits par ces tendances démographiques ?

Le SCOT en cours de révision assigne un objectif démographique +0,3% par an sur la période 2022-2040. Cet objectif peut sembler ambitieux si l'on observe les tendances démographiques passées. L'ambition peut être modulée mais un territoire qui perd des habitants à long terme encourt un certain nombre de risques et de déséquilibres.

Hormis pour les secteurs d'activité qui sont intrinsèquement liés au territoire et donc non délocalisables (viticulture, tourisme), si la tendance s'accompagne d'un vieillissement plus important, les acteurs économiques qui ne sont pas liés au territoire auront tendance à privilégier pour leur implantation des territoires plus dynamiques où ils trouveront plus facilement les ressources humaines nécessaires.

Le risque d'une décroissance économique peut donc être lié à cette tendance démographique car moins d'habitants signifie généralement moins d'actifs donc moins de production de richesse et moins de revenus localisés sur le territoire. C'est potentiellement moins de ressources pour financer l'action publique. Ainsi, le risque de la décroissance démographique peut engendrer une spirale de déclassement du territoire Gevrey-Nuits.

La situation géographique du territoire, en proximité des agglomérations dijonnaise et beaunoise a été plutôt favorable au développement jusqu'à présent et les qualités propres du territoire ont permis d'y maintenir un nombre suffisant d'habitants pour son dynamisme. Mais cette proximité peut s'avérer également un facteur négatif pour le développement dans le cadre d'une tendance générale à la métropolisation et à la concentration de l'habitat, de l'activité et des services dans les agglomérations et leur proximité immédiate.

1.2) LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE : UNE NÉCESSAIRE MUTATION À ENGAGER

Etroitement lié aux tendances démographiques et notamment au solde migratoire négatif, le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire Gevrey-Nuits n'est pas non plus garanti à long terme et sa position géographique jusque-là favorable peut devenir un handicap potentiel.

Si l'habitat et le marché du logement constituent la principale composante de l'attractivité résidentielle d'un territoire, d'autres éléments vont aussi influencer dans la logique d'implantation résidentielle des néo-habitants.

Le niveau d'importance attribué aux autres dimensions de la qualité de vie diffère selon les catégories de population :

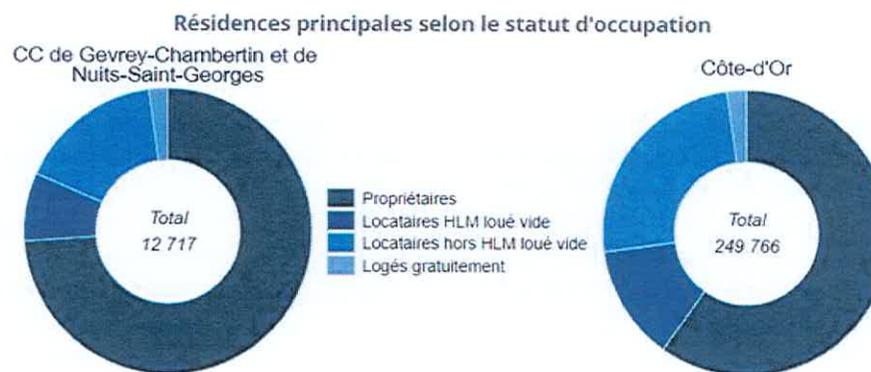
- Les retraités vont accorder plus d'importance aux équipements de santé (facilité d'accès, qualité des soins, présence ou proximité d'un hôpital, de spécialistes sur le territoire) et aux aspects relevant de la sécurité et de la propreté,
- Les jeunes actifs vont privilégier l'accès à l'emploi, au logement, aux commerces de proximité et à la mobilité,
- Les étudiants seront plus sensibles aux équipements de loisirs, à l'environnement et à la proximité des établissements d'enseignement supérieur,
- Les familles vont être plus attentives aux équipements d'éducation (crèches, périscolaire et écoles, collèges et lycées), et d'épanouissement des enfants (équipements sportifs, école de musique...).

Si le territoire Gevrey-Nuits dispose encore du niveau de services et d'équipements suffisant pour répondre aux besoins des différentes composantes de la population, l'inégale répartition du solde migratoire et de l'évolution de la population sur les différents secteurs géographiques semble montrer une corrélation forte entre cette évolution contrastée et la question de l'habitat. Les secteurs qui ont gagné le plus d'habitants sur les dernières années sont évidemment ceux où les possibilités de logements, mais principalement en création de logement individuel neuf, étaient les plus importantes, en raison de disponibilités foncières encore présentes. Les secteurs où la population stagne voir décroît sont ceux où le marché du logement est le plus tendu en raison de contraintes plus fortes : densité de l'habitat en centre bourg, raréfaction de la disponibilité de foncier en secteur viticole, recherche de l'habitat individuel plutôt que collectif (maison

avec jardin), qualité de vie perçue comme moindre qu'« à la campagne », logements anciens en centre ville et à proximité, moins adaptés aux besoins actuels.

À l'avenir, plusieurs facteurs de fond vont venir perturber ces tendances, parmi lesquelles les suivantes ont été identifiées comme particulièrement importantes pour le territoire :

- la réduction imposée de la consommation foncière va nécessairement engendrer une diminution du rythme de constructions neuves sur les secteurs où la disponibilité foncière était encore présente. Parallèlement la densification va engendrer une modification de la typologie des logements et des formes urbaines.
- Les coûts du foncier et de l'immobilier, déjà élevés en moyenne sur tous les secteurs, risquent d'augmenter encore sous la pression et la raréfaction.
- Le coût des déplacements domicile-travail : pour les jeunes actifs notamment, le coût de ces déplacements pèsera davantage dans les choix de localisation de leur habitation par rapport au lieu de travail.
- Le manque de diversité du parc de logement existant :



2008 2013 2018 >>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

- Le manque de diversité et la rigidité du parc de logements existants qui ne favorisent pas les parcours résidentiels sur le territoire et l'accueil de jeunes ménages : avec un taux de locatif très faible dans l'ensemble et très inégalement réparti sur le territoire ; des logements de grandes taille plutôt énergivores, l'adaptation de l'habitat semble s'imposer comme un défi majeur pour le maintien à long terme de l'attractivité résidentielle du territoire.

Si les freins à l'accroissement démographique sur les secteurs où la construction de logements était jusqu'à présent plus favorable ne sont pas compensés par un regain d'attractivité et une reconquête de l'habitat sur les secteurs plus urbains, c'est globalement le risque d'une stagnation voire d'une décroissance de la population qui pèse sur le territoire, avec les conséquences qui en découlent.

1.3) LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : MAINTENIR LE DYNAMISME ET L'ÉQUILIBRE SUR LA DURÉE

Avec un taux d'emploi supérieur de 10 points aux indices régionaux et départementaux, un taux de chômage inférieur et un revenu médian supérieur, une consommation de revenus de redistribution plus faible, un niveau de qualification en moyenne supérieur... tous les indicateurs semblent au beau fixe et démontrer le dynamisme économique du territoire Gevrey-Nuits.

En outre, ces dix dernières années, l'économie du territoire s'est fortement tertiaisée et tournée vers la mondialisation, ce qui représente un vrai moteur de développement économique (avantage concurrentiel pour le territoire).

Fait majeur et caractéristique du territoire : l'indice de concentration de l'emploi (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 87 et en augmentation. Soit en 2019, 12 000 emplois sur le territoire pour environ 14 000 actifs.

Chaque jour, les migrations pendulaires, essentiellement avec les zones d'emplois de Dijon et Beaune, font que autant d'actifs résidants sur le territoire en sortent pour aller travailler à l'extérieur, que d'habitants extérieurs y entrent pour venir y travailler.

Force est donc de constater que l'attractivité et le dynamisme économique du territoire sont réels et sans doute très favorisés par la situation géographique d'une part et les secteurs d'activité majoritaires d'autres part.

Dynamisme d'autant plus remarquable qu'il contraste de plus en plus avec les tendances à l'essoufflement de l'attractivité démographique et résidentielle.

Le défi majeur de l'attractivité économique et de son maintien consiste donc à

préserver durablement voire à augmenter l'équilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidants qui caractérise notre territoire.

Pour ce faire, la situation géographique seule ne suffit pas. En effet, les autres conditions de l'attractivité du territoire, à savoir comme nous l'avons vu, la démographie, l'habitat, mais aussi la question de la mobilité ou encore celle des services qui seront traités par la suite, doivent aussi être réunies.

D'autres éléments constitutifs du dynamisme économique ont été également abordés lors des échanges et ateliers :

- La question de la main d'œuvre, de son employabilité, sa qualification, sa formation et sa disponibilité sur le territoire et à proximité, est au cœur de cet enjeu.

- La question du commerce : avec un tissu commercial de proximité et de GMS alimentaires assez dense, globalement deux enjeux se présentent au territoire en matière de commerce.

- Celui du maintien et du développement d'un tissu de petit commerce local de proximité favorisant la production et la consommation locale afin de répondre à la tendance actuelle des circuits courts et vertueux pour l'environnement.

- La question de l'évasion commerciale forte : sur certains produits ou services de consommation occasionnelle c'est 70 à 80% du chiffre d'affaires qui se fait dans des commerces essentiellement basés à l'extérieur du territoire, dans les agglomérations dijonnaise et beaunoise dans une moindre mesure. Ainsi,



si les habitants du territoire disposent en moyenne d'un revenu supérieur, les retombées économiques ne se font que partiellement sentir pour l'économie du territoire.

- Le sujet du foncier économique : dans la mise en œuvre de la réduction de la consommation foncière puis plus tard du « Zéro Artificialisation Nette », le foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques va subir le même phénomène de réduction que le foncier dédié à l'habitat. Au-delà des projets de ZAE communautaires en cours, la création de nouveaux espaces pris sur les terres agricoles sera quasiment impossible. Seule la recherche de l'optimisation du foncier existant, en particulier sur les secteurs où se concentre l'activité économique actuelle, permettra de dégager de nouvelles possibilités d'implantation.

Par ailleurs, les élus sont attachés à ce que les « villages » puissent continuer à accueillir de petites unités lorsque cette implantation à l'écart des grandes zones d'activité est possible et pertinente. Les possibilités offertes par le SCOT à cet égard devront donc être utilisées au mieux et faire l'objet d'une répartition concertée.

- En ce qui concerne l'économie touristique, celle-ci a été globalement moins abordée et traitée au cours des échanges. Elle constitue néanmoins de façon évidente une part prépondérante de l'économie locale mais grâce à des atouts jugés bien portants, non délocalisables et qui ne semblent pas menacés. Pour autant, la crise sanitaire récente a montré que cette économie touristique peut être très soudainement et durement affectée par des phénomènes extérieurs et imprévisibles. La résilience de l'économie touristique locale face à des situations de ce type peut être améliorée par différents moyens :

- Une diversification des publics : le tourisme « local » ou de proximité est un complément de plus en plus indispensable au tourisme national et international. L'offre touristique, qu'il s'agisse de produits ou d'hébergements, doit être adaptée et diversifiée en conséquence.

- Le territoire possède des atouts au-delà de la côte viticole qui doivent être mieux valorisés en tant que facteurs d'attractivité touristique allant dans le sens d'une diversification des produits et des publics. La valorisation des atouts naturels, environnementaux et patrimoniaux des hautes côtes et de la plaine, de Côteaux notamment, s'inscrit dans cette volonté.

1.4) LE DÉFI DE LA MOBILITÉ : DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LE TERRITOIRE QUI CONDITIONNENT LE MAINTIEN DE L'ATTRACTIVITÉ ET SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au cours des échanges, la mobilité a été identifiée comme un des premiers enjeux à prendre en compte à l'avenir pour le territoire. Il s'agit de sujets relativement nouveaux et émergents pour le territoire, dont l'acuité est devenue plus forte ces dernières années en raison de l'augmentation du coût des déplacements mais aussi de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre issus de l'usage des véhicules thermiques.

La question des mobilités et des déplacements est un enjeu clé dans le travail sur le changement climatique du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Premier secteur consommateur d'énergie du territoire, uniquement orienté sur l'utilisation d'énergies fossiles, il est donc aussi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Ainsi en quelques années, l'organisation des mobilités et les modes de transport se sont placés au cœur de nombreux enjeux sociétaux : transition écologique, cohésion sociale et territoriale, développement, urbanisme...

De par sa configuration même, sa situation géographique et la concentration des pôles d'activités, notre territoire est soumis à une forte pression en termes de mobilité car il génère des besoins de déplacements plus importants que dans d'autres territoires.

Les déplacements quotidiens du territoire se font essentiellement avec un véhicule personnel. Le nombre de déplacements s'élève en moyenne annuelle à 90 000 déplacements jour pour une distance totale de 950 000 km par jour (*source diagnostic PCAET*).

Le vélo représente moins de 1% des déplacements quotidiens, qui s'explique par la configuration rurale du territoire où les aménagements sont moins fréquents que dans les zones urbaines et les distances peuvent être limitantes ainsi que le relief du territoire de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, notamment dans les Hautes Côtes.



- 4938 actifs qui résident à l'extérieur du territoire viennent travailler en voiture sur le secteur. Ils parcourent en moyenne 48 km par jour A/R ; 2318 actifs de Dijon viennent travailler sur le territoire communautaire.
- 2656 non-navetteurs (qui travaillent dans leur commune de résidence) ;
2 743 navetteurs internes (qui résident et travaillent dans l'EPCI) ;
7 640 navetteurs sortants (qui vont travailler en dehors de l'EPCI) ;
6 419 navetteurs entrants (qui viennent travailler sur le territoire de l'EPCI mais qui n'y habitent pas).
(source outil Région BFC ici 2050)

La part modale de la voiture individuelle est prépondérante dans les déplacements sur le territoire, surtout en ce qui concerne les déplacements internes pour lesquels il n'existe quasiment pas d'alternative. C'est donc un véritable défi qui se pose au territoire, tout particulièrement en milieu rural et péri urbain, pour faciliter les déplacements de ses habitants et réduire les dépendances à la voiture individuelle.

Le sujet des déplacements domicile-travail est celui qui semble devoir être traité en priorité en raison du volume considérable qu'il représente. Deux « catégories » de déplacements dits pendulaires doivent être distingués car ils n'appellent pas les mêmes réponses : les trajets internes au territoire d'une part et les échanges dans les deux sens avec les territoires voisins d'autre part. Le territoire possède des atouts très importants en terme d'infrastructures de transport (gares, autoroute, schéma cyclable) qui doivent sans doute être mieux valorisés et exploités dans cet objectif.

Le sujet de la mobilité des déplacements quotidiens hors trajet domicile-travail (loisirs, consommation, démarches administratives, médicales...) est perçu comme également important mais dans une moindre mesure. L'existence de services de proximité et la bonne accessibilité des centralités du territoire explique en partie cette perception. Il s'agit à ce niveau principalement d'apporter des réponses aux besoins de populations « spécifiques » pour des besoins de déplacements également spécifiques : personnes âgées, jeunes, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de précarité...



1.5) LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL : PRÉSERVER LES QUALITÉS ET LES RESSOURCES ESSENTIELLES DU TERRITOIRE



Réserve Naturelle de la Combe-Lavaux Jean-Roland

Le territoire Gevrey-Nuits dispose de qualités environnementales, paysagères et naturelles qui concourent largement à sa notoriété, à son attrait et donc à la qualité de vie de ses habitants. Ceux-ci ainsi que les élus expriment un fort attachement à la qualité environnementale de leur territoire et souhaitent que son développement ne compromette pas cette qualité.

La prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans l'ensemble des actions menées par les collectivités sur le territoire est donc fondamentale et aucun développement futur ne peut s'envisager sans que ces préoccupations soient placées au cœur de ces actions.

Notre territoire est riche de son environnement, de ses paysages et de son patrimoine, mais comprend des points de fragilité qui requièrent de la vigilance.

Une grande partie du territoire est couvert par des dispositifs réglementaires de protection de l'environnement (Sites Natura 2000, Réserve Naturelle, Espace Naturel Sensible) et de protection paysagère et patrimoniale (UNESCO, AVAP, MH, sites classés). Cette richesse constitue un atout qui fait du territoire au niveau régional un « hot spot » de la qualité environnementale et paysagère et donc de la qualité de vie. L'enjeu consiste à prendre en compte cette richesse, à la préserver et à la valoriser tout en assurant un développement qui n'en compromette pas l'intégrité.

La richesse, la diversité, l'intégrité et l'étendue des espaces naturels, de la trame verte et bleue, des réservoirs et corridors de biodiversité doivent être abordés comme des atouts facteurs de qualité de vie et de développement, au même titre que les autres atouts du territoire. Le développement de la connaissance de ces milieux et l'éducation à l'environnement constituent des leviers que la collectivité, EPCI et communes, peuvent développer pour assurer cette préservation. Cette qualité représente également un facteur de développement dans la mise en œuvre d'une politique de tourisme vert raisonné.

Sur le territoire Gevrey-Nuits, la question de la ressource en eau, tant au niveau de la qualité que de la quantité, est un facteur potentiellement fragile, qui conditionne la pérennité du développement à moyen et long terme. Sujet de préoccupation particulièrement présent dans les échanges, dans un contexte de réchauffement climatique et de sécheresses récurrentes, la question de l'eau est perçue comme cruciale par nombre d'élus.

La dépendance de certains secteurs à des sources d'approvisionnement extérieures et la disponibilité de ces ressources en périodes de tension constituent déjà des facteurs de limitation tant au niveau de l'habitat particulier que pour le développement économique. La vigilance sur la réelle capacité du territoire à pourvoir à ces besoins en eau sera à l'avenir réglementairement renforcée et conditionnera le développement du territoire.

De nombreux enjeux sont attachés à cette préoccupation liée à l'eau : gestion équilibrée et solidaire de la ressource sur le territoire, veiller aux usages et aux consommations (sensibilisation et accompagnement des habitants et des acteurs économiques), adapter les infrastructures de production et de transport pour limiter les pertes, développer les inter connexions et la recherche de nouvelles ressources, protéger davantage les cours d'eau et les zones humides.



À cet égard, des actions sont d'ores et déjà programmées à court terme et revêtent une importance pour l'avenir de l'approvisionnement sécurisé du territoire : participation au projet départemental d'exploitation de la ressource de la boucle des Mailllys, recherche de nouvelles ressources exploitables en plaine de Nuits, interconnexions des communes « isolées » avec les autres réseaux. Au niveau du « petit cycle de l'eau », l'enjeu prioritaire concerne d'une part la rénovation des réseaux d'eau potable pour augmenter le rendement et l'amélioration des ouvrages épuratoires et des réseaux d'assainissement et d'autre part la poursuite de la création d'interconnexions entre les réseaux locaux.

A moyen/long terme, sur certaines parties du territoire, le stress lié à l'exploitation des ressources sera accru et amènera des limitations récurrentes dans l'usage de l'eau qui impacteront le confort de l'utilisateur, l'activité agricole et l'industrie. Multiplier les ressources sécurise l'approvisionnement en eau potable et rationalise l'exploitation des ressources historiques actuellement limitées et dont le déséquilibre entre les besoins futurs et les volumes disponibles ne fera que s'accroître. L'adaptation d'une partie de la production agricole du territoire vers un modèle moins consommateur d'eau à moyen terme est également un enjeu qui ne peut être ignoré.

Notre territoire est doté d'un PCAET dont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables doivent être mis en œuvre malgré les difficultés inhérentes au territoire.

Le PCAET adopté fixe des objectifs ambitieux en terme de consommation d'énergie (-19% en 2030 par rapport à 2020), de réduction des gaz à effet de serre (-26%) et d'augmentation de la production d'ENR (294 Gwh). Les secteurs résidentiels et des transports sont ceux sur lesquels les réductions projetées sont les plus importantes. La stratégie de développement du territoire doit donc nécessairement accentuer ces actions pour tendre vers ces objectifs.

La configuration du territoire et les mesures de protection environnementale et paysagère dont il bénéficie limitent le développement des grandes infrastructures de production d'énergies renouvelables (éolien proscrit en raison du classement UNESCO, valeur des terres viticoles et agricoles...).

Des modèles spécifiques et coordonnés de développement des ENR doivent donc être réfléchis à l'échelle intercommunale.

1.6) LE DÉFI DES SERVICES À LA POPULATION : ENTRE RÉPONSE AUX BESOINS CROISSANTS ET NÉCESSAIRE ADAPTATION

La question de l'offre et de l'organisation des services apportés aux habitants est nécessairement complexe car elle est multifactorielle : son appréciation varie fortement selon le public considéré, en terme de tranche d'âge et de niveau de vie, selon la localisation géographique et selon le degré d'appréciation des priorités qui varient fortement d'un individu ou d'une famille à l'autre.

Ce thème est également complexe dans le sens où il ne dépend pas d'un seul acteur mais d'une multitude d'intervenants différents, aucune des compétences concernées ne relevant exclusivement d'un niveau de collectivité en particulier. De plus, à côté des communes et de l'EPCI, le secteur associatif, celui de l'ESS voir le secteur privé interviennent également. La question de la coordination entre ces acteurs est donc essentielle.

Des échanges opérés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire mais également au titre d'autres démarches menées en parallèle telles que l'étude préalable à la Convention Territoriale Globale amènent aux constats suivants :

Le territoire dispose d'atouts certains :

- Un cadre de vie reconnu, attractif et apprécié,
- Un territoire familial, aux habitants actifs,
- Un tissu associatif culturel et sportif dynamique sur une partie du territoire,
- Une solidarité de voisinage encore présente dans les villages,
- Un réseau et un maillage d'équipements destinés à l'enfance, aux familles, à la culture et aux sports important, bien dimensionné et globalement bien réparti.

D'autres éléments sont perçus comme des **faiblesses de l'organisation du territoire en matière de services** :

- Une faible implication des habitants, un manque de lien entre eux, en particulier dans les communes d'urbanisation plus récente, un recul du bénévolat,
- L'isolement de certains secteurs en termes de mobilité et de services (déplacements, accès),
- Une relative absence d'identité intercommunale, des services rendus par l'EPCI peu identifiés.

Si l'on considère ces atouts / faiblesses par type de public, ces constats s'organisent de la façon suivante :

Petite enfance, enfance, jeunesse

- Une prise en considération des besoins des jeunes et de leur présence sur le territoire qui interroge : méconnaissance de ce public, carence d'activités et de lieux qui leur sont dédiés ;
- Un système d'accueil de la petite enfance en changement : diminution drastique d'assistantes maternelles et un lien à renforcer avec elles, présence de crèches de manière hétérogène sur le territoire, besoins des familles changeants et grandissants ;
- Problèmes de recrutement d'agents en sites périscolaires ;
- Le changement de comportement des habitants qui ne sont plus des utilisateurs de services publics mais des consommateurs de services publics. Nous sommes maintenant dans une relation client/fournisseur ;
- Dans ce contexte, l'intercommunalité est le garant d'une équité de traitement entre les différents territoires.

Isolement, public fragile et personnes âgées

- Une solidarité de voisinage existante mais en déclin ;
- L'existence de services à la personne par des opérateurs associatifs divers ;
- Des seniors isolés dans certaines communes, isolement lié notamment à la configuration géographique ;
- Peu voire pas de visibilité sur les personnes présentant un handicap ;
- Concentration de publics fragiles dans les bourgs de Gevrey et de Nuits.

Animation, vie locale, lien social, culture/sport

- Un manque de lien entre les communes ;
- Un tissu associatif et sportif dynamique sur la Côte et le Sud dijonnais ;
- Une offre culturelle hétérogène sur le territoire ;
- Un Espace France Services connu, mais des difficultés d'accès et une méconnaissance des services associés (rôle, services, actions).

Numérique, services administratifs

- Une fracture numérique sur le territoire, des problèmes d'accès haut débit dans certaines communes ;
- Des points d'accès informatiques dans certaines mairies ;
- L'utilisation de l'application Panneau Pocket plébiscitée ;
- Une conseillère numérique connue mais non mobilisée partout sur le territoire.

Selon l'entrée « publics », les enjeux prioritaires doivent être confrontés aux évolutions démographiques du territoire pour identifier des solutions pertinentes, adaptées, correctement dimensionnées et localisées.

- Les besoins liés au mode de garde des jeunes enfants et des services périscolaires constituent un enjeu prioritaire pour la majorité des élus et des habitants car ils conditionnent en partie l'arrivée et le maintien de familles avec enfants sur le territoire. La localisation et le dimensionnement de ces équipements ne peuvent cependant pas être pensés sans prendre en compte les projections d'évolution démographique de chaque secteur. En ce qui concerne la petite enfance, l'enjeu des modes de gestion public / privé et de leur coordination est également posé.
- La question du public jeune et adolescent semble se poser davantage en termes de fréquentation des services et structures existantes qu'en termes d'offre. La question de la mobilité de ce public est également posée.
- Dans un contexte de vieillissement de la population, le sujet de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et celui de leur logement est récurrent dans les échanges du Projet de territoire. Pour les personnes âgées non dépendantes, l'enjeu qui se pose est celui du maintien à domicile avec la prise en compte de l'adaptation des logements mais également l'existence de structures de logements collectifs adaptées aux personnes non dépendantes, de type « village seniors ». La présence et l'accès aux professionnels de santé est également en débat.



- S'agissant de l'offre culturelle, celle-ci est jugée globalement plutôt satisfaisante, accessible et adaptée aux besoins de la population. La collectivité s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs associatifs dynamique qui demande à être soutenu et conforté. L'organisation annuelle de quelques « événements phares » et festivals sur le territoire dont le rayonnement dépasse les frontières du territoire, contribue grandement à la richesse, à la qualité de cette offre culturelle et à la renommée du territoire. L'affirmation du rôle de l'EPCI en tant que coordonnateur et soutien de cette offre à rayonnement supra communal est demandée par les élus. Cette offre devant cohabiter avec une offre associative plus locale et de moindre ampleur mais que les communes s'efforcent de soutenir malgré la crise du bénévolat.
S'agissant du spectacle vivant (Concerts musicaux, théâtre, danse...) l'absence d'équipements couverts de grande capacité, adaptés à l'accueil de grands événements n'est pas perçue comme un handicap en raison de la proximité des équipements des agglomérations voisines.

Festival Complètement Barges 2022



Partie 2

LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, D'ORGANISATION ET D'ADAPTATION DU TERRITOIRE DE GEVREY-NUITS



Fort des constats et enjeux repérés dans le second volet du projet de territoire et afin de respecter la démarche de différenciation territoriale souhaitée au cours de son élaboration, la définition de son volet consacré aux orientations stratégiques se décline en 2 parties :

- La première est consacrée aux orientations communes à l'ensemble du territoire communautaire, selon les thèmes principaux identifiés.
- La seconde partie, prenant appui sur l'expression et les propositions formulées lors des ateliers par secteur, vise à identifier lorsqu'elles existent des actions plus spécifiques à mener sur certains secteurs, en déclinaison de la stratégie à l'échelle communautaire.

ENJEU N° 1 / LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE,



l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle : accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre de vie, atout majeur d'attractivité du territoire

ENJEU N°3 / LE DÉFI DES MOBILITÉS : imaginer les nouveaux modes de déplacements au service des habitants et des usagers du territoire en mettant en œuvre la nouvelle compétence communautaire « Autorité Organisatrice de la Mobilité »



ENJEU N°2 / LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, touristique et commercial : assurer les conditions du maintien durable d'un équilibre entre emplois et actifs sur le territoire = la stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation

ENJEU N° 4 / LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL : inscrire résolument le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité ; mettre la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources du territoire au cœur de l'action de la communauté et des communes membres



ENJEU N°5 / SERVICES À LA POPULATION ET CITOYENNETÉ : apporter des services adaptés et de qualité à tous les âges et en tout point du territoire



ENJEU N°1

Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle : accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre de vie, atout majeur d'attractivité du territoire

Orientation 1.1

En déclinaison des objectifs et prescriptions du SCOT, organiser les conditions d'un développement de l'offre de logements adaptée au besoin du renouvellement de la population

1.1.1 / Accompagnement des communes à la planification des objectifs du SCOT

Cette action doit permettre à chaque secteur du territoire communautaire d'assurer un renouvellement minimum de sa population selon ses contraintes et ses caractéristiques propres, de renforcer l'attractivité résidentielle des polarités (bourg centres et leurs périphéries), d'inscrire le développement de l'habitat dans le cadre de la réduction de la consommation foncière et du ZAN (gagner en efficacité foncière tout en permettant le renouvellement de la population).

Après l'adoption définitive du SCOT courant 2023, il s'agira de procéder à l'analyse des documents d'urbanisme existants et le cas échéant d'accompagner par un apport technique, leur mise en compatibilité éventuelle. Dans le respect des compétences de chacun, cette action nécessitera que, selon les ensembles territoriaux identifiés, les communes organisent, au besoin avec l'aide de l'EPCI, l'évolution de leur DU de façon coordonnée et planifient conjointement les conditions de mise en œuvre des objectifs du SCOT, en termes de création et de diversification du parc de logements.

Orientation 1.2

Définir et mettre en œuvre à l'échelle du territoire communautaire une réelle politique de l'habitat concertée favorisant le parcours résidentiel des ménages, la diversification du parc et le renouvellement des populations

Les évolutions décrites en seconde partie rendent plus que jamais nécessaire l'élaboration d'une stratégie de l'habitat à l'échelle communautaire, stratégie nécessairement concertée avec les communes qui détiennent la compétence urbanisme.

1.2.1 / Entreprendre un Programme Local de l'Habitat communautaire

Les outils adaptés de cette stratégie pourront être détaillés et adaptés au cas par cas après réalisation d'une analyse plus fine et plus poussée du parc existant et de son fonctionnement, analyse et actions pouvant être élaborées dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat.

Ce programme détaillera notamment les modalités de l'intervention publique rendue nécessaire par la réduction de la consommation foncière.



1.2.2 / Organiser la maîtrise foncière publique

Favoriser, par des interventions visant la maîtrise foncière et immobilière la création d'opérations de diversification (logements intermédiaires, logements locatifs, logements adaptés aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées). Les communes ayant rarement, seules, la capacité à intervenir pour réaliser ces opérations, l'adhésion à un établissement public foncier existant ou la création d'un dispositif similaire sont des pistes qui seront étudiées.

1.2.3 / Renforcer la coopération et la concertation avec les bailleurs publics et privés pour favoriser le développement de l'offre locative : création d'un Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Obligatoire pour les EPCI dotés d'un PLH, la création d'une CIL par l'EPCI doit permettre de disposer d'une instance de gouvernance partenariale, stratégique et opérationnelle en matière de politique d'attribution. L'enjeu de la CIL est de faire émerger un consensus et de grandes orientations en matière d'attribution de logements publics sur un territoire. Ces orientations sont ensuite mises en œuvre via une convention intercommunale d'attribution (CIA) qui comporte les engagements pris par les bailleurs sociaux et leurs partenaires pour remplir les objectifs précités.

1.2.4 / Reconquêtes des logements vacants et inadaptés : étude d'opportunité d'OPAH ciblées

Mettre en œuvre après étude d'opportunité, des outils favorisant la remise sur le marché de logements vacants ou inadaptés aux besoins. À cet effet la recherche de leviers financiers incitatifs pourra, après étude d'opportunité, faire l'objet d'actions de types Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, ciblées sur certaines communes, groupes de communes, quartiers, ou certains types de logements.

1.2.5 / Poursuivre et amplifier la rénovation thermique des logements

Le dispositif existant d'aide à la rénovation thermique des logements, qui s'inscrit également dans les objectifs du PCAET, sera poursuivi et le cas échéant renforcé et/ou adapté selon les besoins et spécificités des différents secteurs.



Orientation 1.3

Élaborer une stratégie de « marketing territorial » pour promouvoir l'image de marque du territoire auprès des futurs habitants

Dans un contexte de concurrence entre les territoires, pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles populations en lien avec les mutations des modes de vie et des modes de travail, l'attractivité résidentielle doit faire l'objet, au même titre que l'attractivité économique et touristique, d'une véritable stratégie de promotion et d'accompagnement des candidats à l'installation. Il s'agit d'« attirer » sur le territoire les futurs habitants qui contribueront le plus à son développement futur : jeunes ménages, cadres supérieurs, ingénieurs, télétravailleurs, chefs d'entreprises.

1.3.1 / Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle

Le territoire malgré ses qualités reconnues peut souffrir d'une image faussement désuète au regard d'autres territoires dont la stratégie marketing est davantage orientée vers l'innovation et la jeunesse, et qui s'affichent comme tels.

- Identifier précisément le contexte du territoire au regard de la problématique de l'attractivité des talents ;
- Identifier les besoins des entreprises du territoire et des entreprises que celui-ci souhaite implanter ;
- Définir les cibles, identifier les bénéficiaires d'une attractivité augmentée sur ces cibles pour le territoire et construire une promesse du territoire pour ces cibles ;
- Maîtriser les outils de prospection et d'accueil de ces cibles.





ENJEU N°2

Développement économique, touristique et commercial : assurer les conditions du maintien durable d'un équilibre entre emplois et actifs sur le territoire = la stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation

Orientation 2.1

Garantir le maintien de la dynamique économique et le développement des activités et des emplois, soutenir et adapter le commerce et l'économie touristique

Le maintien d'un nombre d'emplois offerts sur le territoire en adéquation avec le niveau des actifs qui l'habitent est fondamental pour que ce territoire ne se transforme pas progressivement soit en secteur d'activités dépourvu d'habitants ou à l'inverse en périphérie de métropole peuplée uniquement d'actifs qui y habitent sans y travailler. Pour ce faire, la connaissance fine des besoins des entreprises et de leurs attentes vis-à-vis du territoire d'accueil est essentielle afin de mieux cibler les actions à entreprendre.

2.1.1 / Améliorer la connaissance et le dialogue avec les milieux économiques du territoire

Le lien formel entre le tissu économique et les collectivités du territoire étant actuellement peu développé, il doit donc être renforcé. Les réflexions conjointes entre les employeurs du territoire et la collectivité peuvent prendre appui sur des outils et réseaux existants : Agence Economique Régionale, CCI, CMA, qui disposent de l'expertise et des capacités à mener les études et organiser le dialogue entreprises / élus du territoire.

2.1.2 / Inciter à la coopération inter-entreprises

Le tissu économique local est composé d'entreprises de taille diverses mais comprend toutefois près d'une vingtaine d'établissements comptant de 100 à 250 salariés. Or, la concertation et coopération inter-entreprises est quasi inexistante, que ce soit à l'échelle du territoire dans son ensemble ou à celle d'une zone d'activité ou d'une commune, principalement sur Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin alors qu'un rapprochement sur certains sujets comme la formation, la qualification, la mobilité ou le logement des salariés pourrait permettre dans certains cas la mise en place d'actions communes avec l'appui de l'EPCI et de ses partenaires. Cette action vise également à faciliter la transmission des entreprises locales, afin de que ce tissu diversifié et dynamique perdure.

2.1.3 / Favoriser la formation et la qualification des actifs du territoires

L'offre de formation et de qualification locale est également très peu développée. Or le potentiel et les besoins existent, notamment dans les secteurs de l'hostellerie-restauration, du tourisme, des services à la personne mais également de l'industrie et de l'artisanat. Aussi, dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une action de l'EPCI visant à favoriser l'implantation sur son territoire d'établissements d'enseignement, de formation et de qualification après étude des besoins locaux apparait comme pertinente.

2.1.4 / Anticiper la raréfaction du foncier économique

La question du foncier économique comme celle du foncier à destination de l'habitat sera de plus en plus cruciale à l'avenir. Il est effet difficilement concevable d'envisager l'implantation de nouvelles entreprises sans disponibilités foncières. À ce titre, le territoire devra se saisir de toutes les opportunités et développer les outils de maîtrise foncière adaptés, pour mobiliser le foncier économique dont l'occupation peut être optimisée et/ou requalifiée.

La réalisation de l'inventaire des espaces à vocation économique existants actuellement en cours concourt à cet objectif.

2.1.5 / Favoriser, au sein des parcs d'activité communautaires, le développement d'une offre locative

Notamment afin de permettre le développement de TPE dans les domaines tertiaire et technologique.





Orientation 2.2

Renforcer et diversifier l'appareil commercial du territoire, soutenir, dynamiser et renforcer les fonctions commerciales et économiques des centralités

2.2.1 / Diversifier l'appareil commercial pour lutter contre l'évasion commerciale

Pour limiter l'évasion commerciale à l'extérieur du territoire, l'appareil commercial peut être diversifié et adapté afin de capter une part de cette consommation tout en veillant à ne pas déstabiliser le commerce de centre bourg et de proximité.

À ce titre, les centres bourgs et les communes dotées d'un commerce doivent également continuer à être accompagnés dans leurs actions de dynamisation, d'adaptation et de diversification du commerce de centre-ville.

2.2.2 / Lutter contre la vacance commerciale

Engager avec les communes des actions de lutte contre la vacance commerciale et la tertiarisation des centres bourgs dans le cadre du partenariat avec la CCI.

2.2.3 / Poursuivre le soutien individuel et collectif aux commerçants

Continuer par la poursuite des actions déjà engagées dans le cadre de la convention de partenariat avec la CCI à accompagner les commerçants dans leurs mutations et adaptations aux nouvelles habitudes de consommation.

2.2.4 / Soutenir les initiatives innovantes, les circuits courts et la consommation locale

Les circuits courts apportent une réponse à plusieurs enjeux du territoire (consommation plus locale et durable, agriculture de proximité, opportunité de développement économique du territoire). Les différents acteurs doivent travailler ensemble afin de favoriser les rencontres entre producteurs et commerces locaux pour rendre cette démarche plus accessible.

- Soutenir l'économie sociale et solidaire favorisant le local : soutenir l'émergence d'entreprises valorisant les ressources du territoire et apportant par leur activité économique des solutions de développement durable dans différents secteurs (BTP, biens pour les foyers, services...) est une opportunité intéressante pour le territoire. Cela passe notamment par l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire. Deux modes d'action sont possibles, un accompagnement à la création d'une nouvelle activité ou un accompagnement au développement / pérennisation dans le secteur ESS.

- Développer et accompagner les initiatives économiques et commerciales innovantes par des outils adaptés (mise à disposition d'espaces adaptés par exemple et/ou refonte des aides à l'immobilier ciblées : start up, nouvelles technologies, nouveaux services, coworking...) afin de diversifier et moderniser le tissu économique et commercial et rajeunir l'image de marque économique du territoire.

- Favoriser le développement et soutenir les initiatives locales valorisant les circuits de consommation courts et de l'économie circulaire. Les fonds issus des compensations agricoles collectives des ZAE peuvent par exemple être mobilisés à cet effet.





Orientation 2.3

Accompagner l'évolution et l'adaptation de l'économie touristique

Les enjeux de l'économie touristique identifiés portent l'accroissement de la résilience de ce secteur et sa diversification, tant en termes de cibles que de produits.

À ce titre, un programme d'actions issues du projet de développement touristique a déjà été engagé et doit être poursuivi et renforcé, dans le cadre d'une logique de coopération, de partage des objectifs et des moyens renforcée avec l'office de tourisme communautaire, bras armé de la politique de développement touristique du territoire.

2.3.1 / Développer le tourisme vert et de pleine nature

Le tourisme de plein air permet à la fois de valoriser le territoire et de reconnecter le tourisme avec des activités nature. Cela nécessite la mise en place de circuits ou d'activités de plein air.

Afin de contribuer à la diversification des produits touristiques, le développement, la structuration et la promotion des activités de loisirs et de pleine nature (sentiers de randonnées pédestres, VTT, boucles touristiques, escalade, équestre, activités en place) doivent être poursuivis.

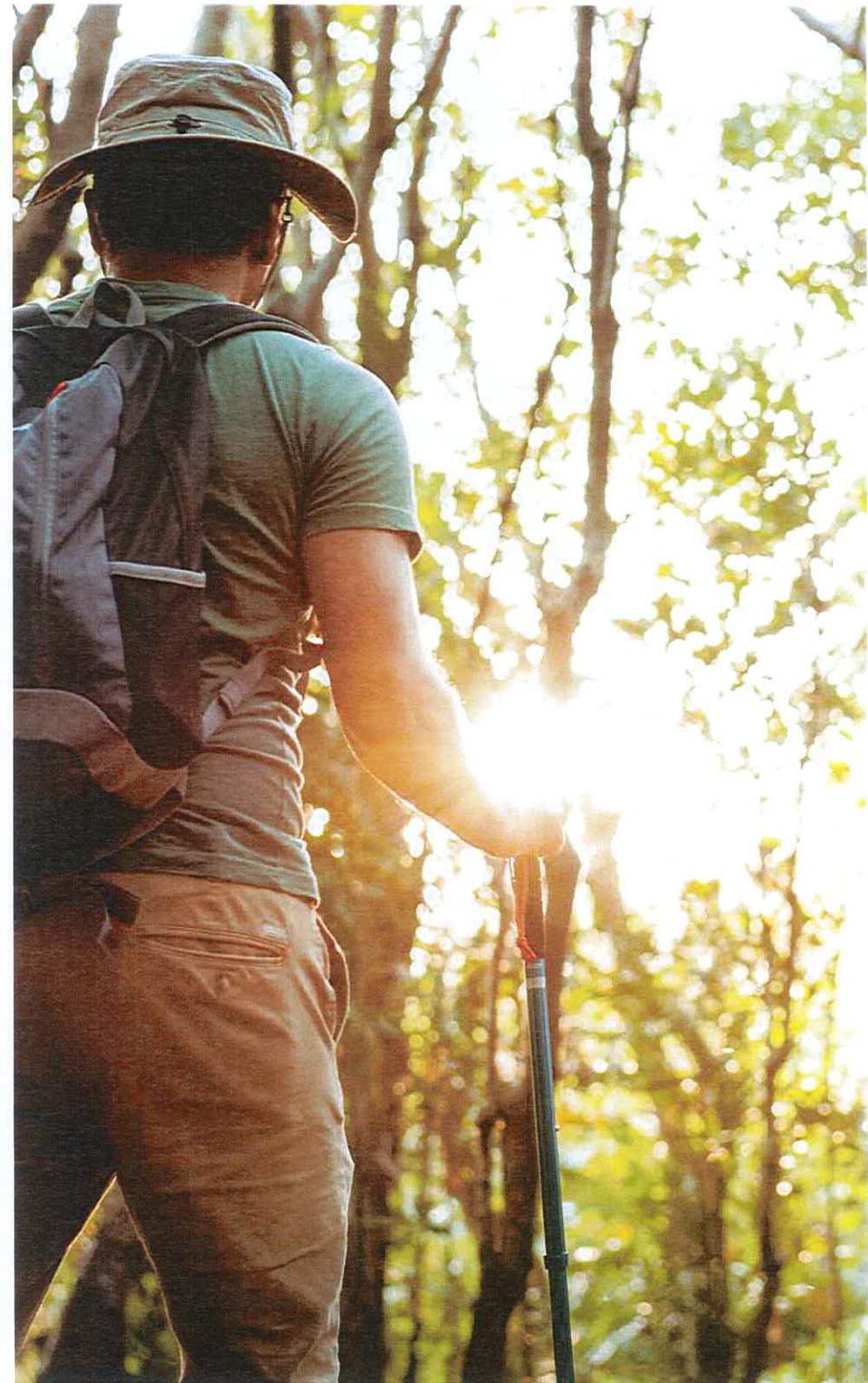
2.3.2 / Accompagner la diversification et la qualification de l'offre d'hébergement touristiques

Campings, hébergements insolites novateurs et durables, villages vacances familles, aires de services pour camping-cars...

2.3.3 / Promouvoir les animations à rayonnement régional, les sites emblématiques et les divers « festivals » du territoire

2.3.4 / Elargir la destination touristique à l'ensemble du territoire

Développer une image, une mise en tourisme et des produits spécifiques s'appuyant sur les richesses de certains secteurs du territoire insuffisamment mis en valeur : Hautes Côtes et plaine de Cîteaux notamment (développement dans les actions par secteur).





ENJEU N°3

Le défi des mobilités : imaginer les nouveaux modes de déplacements au service des habitants et des usagers du territoire en mettant en œuvre la nouvelle compétence communautaire « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

En 2021, le conseil communautaire et les communes membres ont majoritairement décidé du transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Malgré la complexité de ce domaine, de l'ampleur des besoins croissants et des mutations socio-économiques en cours, l'EPCI doit désormais se saisir pleinement de cette compétence afin de mener une politique « mobilité » adaptée aux besoins des habitants du territoire et aux usagers qui le fréquentent, à la configuration, aux spécificités géographiques de chaque secteur et aux enjeux climatiques.



Orientation 3.1

Mettre à l'étude le schéma directeur des mobilités du territoire

Afin de proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants et usagers du territoire, le premier travail à engager est de mettre en place un Schéma Directeur de la Mobilité. Ce schéma aura pour objectif de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour proposer un bouquet de solutions multimodales : transport en commun, modes doux, alternatives à l'autosolisme, outils d'animation et de promotion. Il permettra de préciser l'existant en termes de mobilité, les besoins à couvrir et ainsi d'orienter les élus dans les différents choix d'offres à développer.



Orientation 3.2

Développer l'offre et l'usage des transports en commun et les alternatives à la voiture individuelle

3.2.1 / Amplifier l'usage du train pour les trajets domicile-travail

Le territoire dispose d'atouts très importants dans ce domaine : un réseau de 5 gares dont l'usage domicile-travail doit être amplifié pour les habitants qui travaillent à l'extérieur et à l'inverse pour les habitants des territoires voisins qui s'y rendent quotidiennement.

Une des manières d'agir sur l'usage du transport ferré est de permettre aux usagers une plus grande flexibilité entre les différents moyens de transport. Cela passe par une facilitation de l'intermodalité au niveau des gares. Des rénovations et développements de nouveaux services sont à envisager, notamment des services permettant de compenser voire de supplanter les avantages de la souplesse de la voiture solo (courses, services divers à la population...).

Les actions à engager en ce sens sont :

- Dans le cadre de la négociation du futur Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région, agir pour une amélioration du cadencement afin que celui-ci soit pleinement adapté aux besoins.
- Développer le « rabattement » : bien que le réseau de gares soit développé, celui-ci n'est pas immédiatement accessible par des modes doux pour la plupart des usagers. Aussi, il convient d'étudier tous les moyens permettant aux usagers de se rendre de leur domicile à la gare la plus proche sans avoir à utiliser leur véhicule thermique individuel.
- Connecter les gares aux pôles d'activités et de services : les gares sont souvent éloignées des principales zones d'activités et des centres bourgs. Afin de rendre plus efficient l'usage du train pour les navetteurs, la question du dernier kilomètre qui les sépare du lieu de travail doit être étudiée prioritairement en ce qui concerne les zones d'emploi principales de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.
- Améliorer l'intermodalité entre le train et le réseau de bus Mobigo opéré par la Région (contrat opérationnel de mobilité EPCI-Région).



3.2.2 / Développer les alternatives à la voiture individuelle pour les trajets du quotidien

La mobilité sur le territoire Gevrey-Nuits, compte-tenu de sa configuration, ne peut être pensée en se détournant complètement de la question de la voiture individuelle qui est aujourd'hui le moyen de transport majoritaire pour les déplacements sur le territoire. Face aux enjeux climatiques et économiques qui sont liés à cet usage, le Schéma des mobilités devra étudier les mesures permettant de limiter et d'optimiser cet usage.

Inciter au covoiturage :

Pour de nombreux trajets, il n'existe pas d'alternatives à la voiture individuelle au départ et en interne du territoire. Pour autant, la majorité des usagers empruntent les mêmes grands axes pour se rendre aux mêmes endroits. L'appui de l'EPCI pour renforcer la mobilité partagée (autopartage, covoiturage) sera une des pistes à étudier dans le schéma. L'optimisation de la voiture individuelle est également possible au sein même du territoire, en simplifiant l'accès aux moyens de transport alternatifs déjà disponibles. Ainsi, en proposant des parkings relais judicieusement positionnés en fonction des usages majoritaires et interconnectés avec les réseaux de bus mobigo et les modes doux, les flux de véhicules internes au territoire pourront être minimisés.



Orientation 3.3

Mettre en œuvre le schéma cyclo

Le vélo est une opportunité de développement des modes doux majeure pour le territoire, en particulier dans sa composante plaine et côte, qui passe par la construction d'infrastructures permettant de faciliter les déplacements au sein du territoire, mais aussi avec les territoires voisins. Pour autant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens est aujourd'hui marginal. La généralisation de ce mode de déplacement devra être accompagnée de mesures incitatives et du développement d'une culture commune forte autour de cette pratique.

3.3.1 / Inciter à la réalisation des infrastructures relevant des communes et du Département

Le schéma cyclo élaboré par la Communauté de communes en concertation avec les communes membres répond en partie aux besoins exprimés en termes d'infrastructures pour les mobilités douces du quotidien et la mobilité cyclo touristique. Il doit toutefois être mis en œuvre de façon pluriannuelle dans le cadre d'un partenariat avec les communes et le Département, en privilégiant les actions qui favorisent les déplacements cyclo du quotidien et le rabattement vers les gares.

Prendre en compte les besoins de mobilité des publics fragiles :

Si aujourd'hui, la ruralité du territoire fait demeurer la voiture comme moyen de transport privilégié, certains n'y ont pas accès, pouvant donner lieu à des situations d'isolement, voire d'exclusion (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité). En partenariat avec les communes membres dans le cadre de leur compétence d'action sociale, la Communauté de communes étudiera le développement de moyens de transport alternatifs adaptés à ces habitants, pour leur donner les moyens d'une meilleure mobilité.

Inciter et accompagner les grands employeurs du territoire à mettre en œuvre de façon individuelle ou groupée leur Plan de Mobilité (anciennement plan de déplacement d'entreprise) :

Obligation pour les entreprises de plus de 100 travailleurs depuis le 1^{er} janvier 2018, le PDM (Plan de Mobilité) est un vrai projet d'entreprise, volontariste, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un système de management environnemental. Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs... Cette démarche pouvant parfois être complexe et lourde à réaliser pour l'entreprise, l'EPCI incitera à leur réalisation à l'échelle des ZAE.



3.3.2 / Plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo

La mise en œuvre du Schéma sera accompagnée d'un plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo décliné selon les types d'usages et les différentes cibles. Des actions pourront être réalisées directement ou soutenues à cet effet : ateliers vélo, actions auprès des scolaires et périscolaires...

3.3.3 / Financement des aménagements connexes et de la signalétique cyclo

Dans ce cadre, la Communauté de communes accompagnera techniquement les communes volontaires pour réaliser des infrastructures pour leur réponse aux divers appels à projets en recherche de financement, et financera conformément à ses statuts les actions qui relèvent de ses compétences : aménagements connexes (stationnements vélos, haltes, services) et la signalétique cyclo.



ENJEU N°4

Le défi environnemental : inscrire résolument le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité ; mettre la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources du territoire au cœur de l'action de la communauté et des communes membres

Les questions environnementales prennent une place de plus en plus importante dans la vie des citoyens et dans les orientations d'aménagement des territoires. Le territoire dispose déjà d'un Plan Climat Air Energie (PCAET) adopté en 2019. L'ensemble des principaux défis, enjeux et actions à mener ont donc d'ores et déjà été bien définis sur la base d'un diagnostic précis et dans le cadre d'une large concertation entre élus et avec les citoyens.

La mise en œuvre opérationnelle du PCAET et le suivi de son exécution a toutefois depuis son adoption été faible, en terme de pilotage. Ceci étant, de nombreuses actions concourant à sa mise en œuvre sont effectivement menées au quotidien par l'EPCI dans le cadre de ses compétences propres : biodiversité et milieux naturels, transition énergétique, gestion de l'eau et des déchets, pour les principales, et par les communes membres, au quotidien.

Aussi, pour l'essentiel, mais sans qu'elle s'y résume, l'ambition environnementale première du territoire doit être de se réappropriier le PCAET, d'accélérer, de suivre opérationnellement sa réalisation, et d'évaluer sa mise en œuvre.



Orientation 4.1

Politique de l'eau : assurer durablement la fourniture d'une eau potable en quantité et en qualité suffisante pour les besoins du territoire

Le territoire Gevrey-Nuits compte plus de 400 km de réseau d'eau potable desservant les 55 communes et 30 000 habitants, ce qui nécessite un entretien important et quotidien ainsi qu'un renouvellement permanent pour éviter les fuites et garantir la qualité de l'eau. Il est de plus impératif de s'assurer de la capacité du territoire à faire face aux enjeux qualitatifs et quantitatifs en matière d'eau potable, mais également de faire preuve de réalisme en termes de développement afin d'adapter celui-ci aux réelles capacités du territoire à court, moyen et long terme.



Les actions déjà engagées dans ce domaine doivent donc être poursuivies, et pour certaines amplifiées en raison de l'accélération du changement climatique constaté avec des épisodes de sécheresse récurrents et potentiellement inquiétants pour certaines parties du territoire.

4.1.1 / Sécuriser l'alimentation et la qualité de l'eau potable : préserver les ressources existantes et en rechercher de nouvelles

A moyen/long terme, sur certaines parties du territoire, le stress lié à l'exploitation des ressources sera accru et conduira à des limitations récurrentes dans l'usage de l'eau qui impacteront le confort de l'usager et certaines activités économiques. Afin de faire face à ce futur déséquilibre entre les besoins futurs et les volumes disponibles, il est nécessaire de multiplier les ressources afin de sécuriser l'approvisionnement et de rationaliser l'exploitation des ressources historiques.

Au niveau de l'assainissement des eaux usées, plusieurs ouvrages épuratoires nécessitent une adaptation à la réglementation en évolution, aux nouvelles techniques de traitements et à la progression démographique :

- Maintien et sécurisation de l'alimentation en eau potable pour toutes les communes et tous les habitants : en réalisant les interconnexions et maillages nécessaires dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.
 - Action prioritaire à engager sur le territoire des Hautes Côtes pour les communes ne disposant pas actuellement d'alternatives à leur sources locales en alimentation.
 - Engagement de l'EPCI dans le cadre du projet départemental d'exploitation de la ressource AEP de la boucle des Maillys.
- Programme de recherche de fuites et de renouvellement régulier des réseaux les plus vétustes pour tendre vers un taux de rendement supérieur à 85% sur l'ensemble du territoire.
 - Amélioration constante de la qualité de l'eau potable par la réalisation des investissements réguliers sur les unités de traitement, tant en régie qu'en DSP.
 - Poursuite des investissements nécessaires dans les systèmes d'assainissement collectifs (STEP).
 - Réactiver la recherche de l'exploitation de nouvelles ressources, internes et externes au territoire dans le cadre de coopérations intercommunales renforcées.
 - Préserver les ressources : poursuivre les programmes de préservation et de gestion en cours (nappe de Dijon Sud) ; achever la réalisation des périmètres de protection ;
 - Poursuivre les actions engagées auprès des agriculteurs et viticulteurs concernant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et les cultures moins consommatrices.

4.1.2 / Sensibiliser aux usages de l'eau

- Actions visant à la maîtrise de la consommation, sensibilisation auprès des usagers, particuliers et professionnels ;
- Déploiement de compteurs « intelligents ».





Orientation 4.2

Agir pour la préservation des espaces naturels et des paysages remarquables du territoire

Le territoire Gevrey-Nuits est riche d'une trame naturelle et paysagère remarquable de part son étendue et sa diversité. Au-delà de leur valeur intrinsèque et des aspects environnementaux, la préservation quantitative et qualitative de ces espaces naturels remarquables, des espaces agricoles et forestiers, de sa biodiversité constitue un facteur essentiel de la qualité de vie de ses habitants et de son attractivité.

4.2.1 / Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et les paysages

- Conserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les autres continuités écologiques du territoire. Eviter leur dégradation (pelouses calcaires, prairies de plaine, zones humides, espaces boisés) en terme de superficie et d'état de conservation. S'assurer de la bonne prise en compte de ces espaces par les mesures réglementaires de protection appropriées et les documents d'urbanisme.

- Pour la communauté, poursuivre en tant que structure animatrice la gestion des sites Natura 2000, de la Réserve Naturelle Nationale Combe Lavaux Jean Roland et des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Accompagner le cas échéant et en accord avec les communes concernées la création de nouveaux ENS.

4.2.2 / Accompagner les communes et autres acteurs dans les actions de préservation et de valorisation

- Développer l'accompagnement des communes par un apport d'ingénierie adapté pour le montage d'opérations communales afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et notamment de biodiversité.

4.2.3 / Eduquer et sensibiliser à l'environnement

Cette action vise à faire acquérir les connaissances, les valeurs, mais aussi les comportements nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation de l'environnement et du territoire dès le plus jeune âge.

- Amplifier les programmes d'éducation à l'environnement grand public et scolaires : la connaissance par les habitants du territoire, jeunes et moins jeunes, des richesses naturelles de leur cadre de vie, contribue grandement au sentiment d'appartenance à un territoire d'exception et à leur sensibilisation à la préservation.

4.2.4 / Veiller à la préservation du bien inscrit au patrimoine mondial

La communauté et les communes membres concernées s'associent chaque fois que nécessaire aux mesures de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats du Vignobles de Bourgogne qu'elles se sont engagées à protéger dans le cadre de la charte et du plan de gestion des Climats. Elles veillent en particulier à ce que les projets architecturaux, agricoles, d'infrastructures de toute nature ne compromettent pas cette intégrité.



Orientation 4.3

Développer les énergies renouvelables et la sobriété énergétique

Le PCAET adopté dresse la feuille de route et les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Ces objectifs ne seront pas atteints spontanément et il est aujourd'hui nécessaire d'engager un certain nombre d'actions intermédiaires pour tendre vers ces objectifs.

4.3.1 / Schéma directeur des énergies renouvelables

La réalisation d'un SDE vise à questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie (gaz, électricité, chaleur, froid...) et les potentiels de développement d'énergies renouvelables du territoire. Sur la base de ce schéma, la Communauté de commune est en mesure d'identifier les actions clés à mener pour privilégier les énergies adaptées au territoire. Dès à présent, compte tenu des limitations au



développement de l'éolien induite par le classement d'une partie du territoire au patrimoine mondial UNESCO, l'accent doit être mis sur les potentiels déjà identifiés : biomasse, bois énergie, solaire photovoltaïque en toiture et photovoltaïque au sol. Sur ce dernier point, en raison de la sensibilité particulière du territoire en termes naturel et paysager, le SDE permettra aux élus de se doter collectivement d'une « doctrine » partagée, sur la base de laquelle les nombreux projets pour lesquels le territoire est actuellement sollicité, seront validés.

4.3.2 / Programme de rénovation thermique des logements (pour mémoire, en lien avec l'action 1.2.5)

4.3.3 / Engager un programme pluriannuel d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'investissement, la Communauté de communes privilégie, pour la rénovation de son patrimoine bâti, les opérations de rénovation des bâtiments les plus énergivores, tel que le Gymnase J. Golmard à Brochon dont la rénovation est engagée.



Orientation 4.4

Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)

Le PLPDMA de l'EPCI a été adopté en 2022. L'objectif de réduction fixé est de -20% à l'horizon 2031, ce qui implique d'atteindre en décembre 2027, un ratio de production de 634,6 kg/hab./an de DMA, soit 19 867 tonnes. Cela représente une baisse de 109,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction de -12,16 kg/hab./an de DMA d'ici la fin du PLPDMA. Pour atteindre ces objectifs, de multiples leviers doivent être mobilisés. Il s'agit non seulement d'un enjeu écologique pour le territoire et ses habitants mais également d'un enjeu financier conséquent pour chacun.

En 2023, des changements profonds dans la gestion des déchets interviennent : généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte, réduction de la fréquence des tournées OMR sur 70% du territoire, extension des consignes de tri. En parallèle de ces changements, le programme de réduction globale de la production de déchets doit être entrepris.

Le plan d'actions 4.4 renvoi donc au plan d'action du PLPDMA qui comprend les 6 axes suivants

AXE 1 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ECO-EXEMPLAIRE ACTION

AXE 2 : SENSIBILISER LES CITOYENS DU TERRITOIRE

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FAVORISER LE COMPOSTAGE IN-SITU DES BIODÉCHETS

AXE 4 : FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

AXE 5 : DÉMOCRATISER LES PRODUITS TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À TROUVER DES SOLUTIONS DE RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS





ENJEU N°5

Services à la population et citoyenneté : apporter des services adaptés et de qualité à tous les âges et en tout point du territoire

La qualité de vie, l'attractivité d'un territoire, sont intrinsèquement liées au niveau de services publics apportés aux habitants. Ils doivent être adaptés aux besoins, en nombre et de qualité satisfaisante, accessibles, ceci à tous les âges de la vie et en tout point du territoire. Ces besoins sont en constante évolution et leur gestion nécessite de la part des collectivités qui les assurent une grande adaptabilité, capacité d'évolution et souplesse. Ceci dans un cadre réglementaire et financier de plus en plus contraignant.

Orientation 5.1

Accompagner les communes et le milieu associatif dans le développement de l'animation, de vie locale et de lien social

Lors des entretiens et échanges, la question du « lien social » distendu au niveau local est souvent évoqué. Dans l'approche de cette notion difficile à appréhender et subjective, l'EPCI qui ne dispose pas de compétence dans ce domaine, n'a pas à se substituer ni à s'interposer dans la relation entre la commune et ses administrés. Elle peut toutefois favoriser et soutenir les actions d'initiatives locales approuvées par les communes et qui concourent à la restauration du lien social, de l'engagement et de la solidarité au niveau communal ou intercommunal.

5.1.1 / Favoriser le lien social au niveau local

- Aux cotés des communes, par un apport d'expertise technique et méthodologique, soutenir l'émergence de lieux, d'associations ou d'instances informelles d'initiative locale au sein des communes pour favoriser le lien social et l'implication des habitants (tiers lieux associatifs, foyers ruraux, comités des fêtes) ;
- Systématiser les occasions de rencontres entre élus des communes par secteur pour développer des actions et projets communs ;
- Apporter, par la mise à disposition de moyens humains et matériels, une aide aux communes et aux associations locales à l'organisation d'animations destinées au jeunes, aux familles et aux seniors ;

- Favoriser l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs (pass culture et pass sport local ?) ; faire connaître sa diversité, communiquer mieux sur tout le territoire, agrémenter l'offre et intégrer la question de la mobilité pour leur fréquentation au Schéma de mobilité du territoire.

Orientation 5.2

Adapter et généraliser les services à la petite enfance, à l'enfance et l'accompagnement à la parentalité

La petite enfance et les services périscolaires constituent la compétence communautaire la plus développée, tant en nombre de services et d'utilisateurs que de ressources humaines et budgétaires mobilisées.

Secteur « sensible » par excellence car touchant à la vie quotidienne des habitants et à ce qu'ils ont de plus précieux, leurs enfants, son organisation territoriale actuelle suite à la fusion des 3 EPCI précédents reste perfectible à ce jour et sa réorganisation doit être poursuivie, dans une logique de rationalisation, d'efficacité et de qualité et de réponse aux besoins des familles.

5.2.1 / Finaliser la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale

L'élaboration de la future Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle communautaire est actuellement en cours et sera achevée en 2023.

C'est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer

l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est définie par la CAF comme « permettant le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité ». Elle constitue également le cadre de négociation des moyens financiers alloués par la CAF aux collectivités gestionnaires de ces services.

Le plan d'actions associé à la CTG déterminera les actions à mener dans les domaines couverts. Il est donc prématuré et délicat d'anticiper, dans le cadre du Projet de territoire, le plan d'actions définitif de la CTG, qui aura vocation à terme à s'y intégrer.

Toutefois, les échanges issus du Projet de territoire permettent de déterminer d'ores et déjà les pistes d'actions suivantes qui seront validées dans le plan d'actions CTG.



5.2.2 / Développer les services d'accueil collectif de la petite enfance

Lorsque des secteurs géographiques du territoire sont en carence d'offre de service, malgré une demande existante avérée et pérenne, il convient de soutenir l'implantation d'équipements privés de type « micro crèche ». Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à l'investissement immobilier, d'une mise à disposition de locaux adaptés en partenariat avec les communes, et / ou d'un partenariat conventionnel pour le fonctionnement.

5.2.3 / Poursuivre la rationalisation, le regroupement et l'adaptation quand nécessaire des sites péri et extrascolaires

Issue en grande partie de la fusion des 3 EPCI préexistants, la rationalisation de la carte des équipements (accueils de loisirs et restaurants extrascolaires) n'est actuellement pas totalement achevée en ce qui concerne la partie Nord du territoire.

Des actions sont déjà entreprises à ce titre sur la commune de Gevrey-Chambertin ainsi que sur le Sud Dijonnais (Barge - Saulon-la-Chapelle). La Communauté de communes continuera à accompagner la mise à niveau des équipements en lien avec les démarches de rationalisation engagées par les communes compétentes en matière scolaire.

5.2.4 / Agir pour le soutien à la parentalité

- Contribuer aux côtés des acteurs à la mise en place de dispositifs qui accompagnent les parents dans leur rôle au quotidien tout au long des événements qui émaillent leur vie : la naissance, l'école, l'éducation, le décès...
- Réactiver et diffuser l'action du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Susciter et soutenir, en lien avec les Relais Petites Enfance, les lieux d'accueil enfants-parents, espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole destinés aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents ou à un adulte. Leurs objectifs sont d'apporter un appui aux parents par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, mais également de participer à l'éveil et la socialisation de l'enfant.





Orientation 5.3

Agir pour l'inclusion numérique, l'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives des habitants du territoire

S'il n'était qu'un outil il y a quelques années, l'affirmation du numérique comme moyen d'échange, mais aussi d'information et d'action implique aujourd'hui tout un chacun. Pour autant, il n'est ni encore accessible, ni maîtrisé par tous, créant de nouvelles inégalités. La Communauté de communes agit déjà fortement dans ce domaine grâce au recrutement d'une animatrice numérique, la création d'un espace numérique et l'animation d'ateliers numériques délocalisés dans les communes. Cette ambition doit être poursuivie.

5.3.1 / Développer, renforcer et adapter l'offre de service d'accès au numérique à la typologie du territoire, du public et aux besoins

- Etudier le renforcement des moyens humains et matériels dédiés à la délocalisation des services d'accès au numérique dans les communes ;
- Développer les points d'accès publics au numérique sur le territoire de manière homogène et équilibrée.



Orientation 5.4

Mieux prendre en compte les publics fragiles et isolés

La compétence « action sociale » relève en premier des communes et du Conseil Départemental. L'apport de l'EPCI se situe au niveau de la prise en compte des publics fragiles dans ses propres actions et compétences. La Communauté de communes ne dispose ni des compétences, ni des moyens financiers pour agir directement.

L'EPCI peut toutefois accompagner et soutenir les communes ou groupes de communes ainsi que les associations dont l'action permet un meilleur accès de ces publics (en particulier les séniors, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité) à l'offre de services (loisirs, culture, sport, emploi, santé...).

5.4.1 / Maintenir le soutien et renforcer le partenariat avec les Missions locales Rurales couvrant le territoire

5.3.2 / Faciliter l'accès au numérique pour toutes les démarches administratives dématérialisées

- Développer l'Espace France Service (EFS) « hors les murs » pour permettre aux citoyens qui ne peuvent se déplacer à Nuits-Saint-Georges de bénéficier des mêmes services d'accompagnement.
- Diffuser, communiquer et faire connaître les missions de l'EFS auprès de l'ensemble des habitants en prenant prioritairement appui sur les communes, les élus et les secrétaires de mairies.



5.4.2 / Maintenir, renouveler et renforcer le partenariat avec la MJC - Maison pour tous

5.4.3 / En lien avec le défi de l'attractivité résidentielle, agir pour le développement de l'habitat adapté pour les séniors

- Favoriser le maintien à domicile : adaptation du logement et services à la personne ;
- Encourager en partenariat avec les communes les structures de type « Village Bleu, Village Séniors » et autres typologies d'habitat adapté.



Orientation 5.5

Agir pour des services de santé adaptés et accessibles

5.5.1 / Effectuer le diagnostic de l'offre de service et professionnels de santé existants sur le territoire

- Repérer les carences éventuelles et les difficultés d'accès des habitants, en particulier des plus fragiles et des plus éloignés des centralités ;
- Mieux communiquer auprès des communes sur l'existence du Contrat Local de Santé du pays beaunois et ses actions.

5.5.2 / Soutenir les initiatives locales de type « maison de santé » portées par les communes ou groupes de communes lorsqu'elles ont une vocation intercommunale. Faciliter l'installation des professionnels de santé en milieu rural.

Orientation 5.6

La culture et le sport, essentiels à la qualité de vie et au rayonnement du territoire

Le territoire offre aux habitants des équipements culturels et sportifs structurants que la Communauté de communes a vocation à gérer au titre de ses compétences. Pour autant cela ne suffit pas à créer une dynamique globale attractive autour du sport ou de la culture. Ainsi, en plus de gérer les équipements structurants et de les maintenir au niveau requis, le territoire doit avoir à cœur d'appuyer et de promouvoir la culture et le sport comme facteur d'épanouissement de ses habitants et de rayonnement au-delà de ses frontières.

5.6.1 / Accompagner la reconquête des publics par le réseau des médiathèques

La crise sanitaire a été synonyme d'une perte significative de lecteurs pour le réseau des médiathèques communautaires. L'année 2022 montre que les chiffres s'inversent et que les lecteurs reviennent. Pour amplifier cette reconquête, il est nécessaire :

- d'améliorer l'attractivité des médiathèques (signalétique, modernisation des locaux, enrichissement et diversification de l'offre de prêt,...),
- de développer les animations dans les murs et hors les murs (exemple du Mois du Doc),
- d'aller vers de nouveaux publics. À ce titre, le concept de médiathèques éphémères pourrait être déployé sur le territoire.



Médiathèque de Gevrey-Chambertin



5.6.2 / Accélérer le rayonnement de l'Ecole de Musique Intercommunale

L'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) est installée sur deux sites à Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Forte de ses 380 élèves, de son équipe d'une vingtaine d'enseignants et de ses 230 heures de cours par semaine, l'objectif est d'obtenir le classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) dès 2024.

Afin que l'EMI irrigue davantage le territoire, il est pertinent également qu'elle intervienne sur d'autres communes à travers l'activité éveil musical comme cela a été expérimenté sur la commune de Saulon-la-Chapelle depuis la rentrée 2021.

Il est primordial que l'EMI devienne un acteur culturel du territoire en proposant des animations et en nouant des partenariats dans le cadre des festivals du territoire.



Ecole de musique - site de Nuits-Saint-Georges

5.6.3 / Conforter et développer le cinéma de Nuits-Saint-Georges

La Communauté de communes est propriétaire des murs du cinéma dont la gestion est confiée à la MJC. Après un gros programme de travaux qui s'est déroulé entre 2020 et 2021, le cinéma a retrouvé une attractivité dans les conditions d'accueil qu'il propose à ses clients. Malheureusement, le cinéma local, comme toutes les salles nationales, a perdu des spectateurs difficiles à reconquérir (séniors, familles,...).

Il convient donc d'accompagner la MJC dans cet objectif et de contribuer à son rayonnement sur l'ensemble des communes grâce à des actions comme le Festival Voir Un Petit Court et le cinéma de plein-air l'été.

5.6.4 / Poursuivre et amplifier le soutien aux événements culturels majeurs du territoire

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes soutient financièrement une dizaine d'associations qui portent des manifestations d'envergure sur le territoire.

L'enveloppe dédiée à cette politique pourrait être augmentée afin d'accompagner les associations dans leur volonté de pérenniser et de développer les événements aidés.

La Communauté de communes, qui soutient ainsi le spectacle vivant sur son territoire, labelliserait une programmation annuelle pour contribuer à lui donner une autre dimension.

5.6.5 / Accompagner les principaux acteurs culturels

Certains acteurs culturels ont une place prépondérante sur le territoire et deviennent également des facteurs d'attractivité touristique. À ce titre, la Karrière occupe une place particulière puisqu'elle est devenue en peu d'années un acteur incontournable de la vie culturelle et touristique du territoire mais aussi de la région. Ce rôle devrait être conforté, dans les années qui viennent, avec un ambitieux projet de développement dont l'objectif principal est de diffuser de la création artistique tout au long de l'année et pas seulement aux beaux jours.

L'abbaye de Cîteaux et le Clos de Vougeot, deux sites intimement liés, réunissent également les caractéristiques énoncées ci-dessus et sont des héritages d'un riche passé qui mérite des soutiens particuliers.



La Karrière



Clos de Vougeot



Piscine de Nuits-Saint-Georges



Salle Omnisports

5.6.6 / Améliorer le rayonnement des sites sportifs communautaires

La Communauté de communes et ses communes membres ont déclaré d'intérêt communautaire une piscine, quatre gymnases et un stade de rugby. Plusieurs équipements nécessitent des investissements lourds afin d'en améliorer les performances énergétiques, de les adapter aux besoins des clubs et aux nouvelles pratiques sportives.

5.6.7 / Développer la pratique sportive de plein air

Notre territoire est un formidable terrain de jeux avec ses reliefs diversifiés, ses forêts, ses routes et chemins peu fréquentés. Dans ce cadre, il s'agira d'inciter à l'usage du vélo, la marche sportive, la course d'orientation, le géocaching, l'équitation, ...

5.6.8 / Encourager la pratique sportive pour les plus jeunes

La Communauté de communes est compétente pour l'accueil des enfants sur le temps péri et extrascolaire. À ce titre, il serait opportun d'utiliser ce temps pour sensibiliser les plus jeunes à la pratique sportive et les encourager à rejoindre des clubs. Cette action pourrait passer par des interventions de l'éducateur sportif de l'intercommunalité dans les accueils du matin et du soir et dans les écoles.



Partie 3

LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS ADAPTÉES AUX COMPOSANTES DU TERRITOIRE



Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire a mis l'accent sur la prise en compte des spécificités des secteurs géographiques qui le compose. Cette partie a vocation à décliner de façon synthétique la stratégie territoriale et le plan d'actions prévisionnel qui en découle en prenant en compte les retours et échanges effectués dans le cadre de cette consultation.

Une grande partie de la stratégie territoriale concerne avec la même intensité l'ensemble du territoire. Toutefois, selon la situation géographique, la démographie, la sociologie, les sensibilités environnementales, peuvent varier et présenter des caractéristiques particulières qu'il convient de prendre en compte de façon différenciée, ceci afin d'adapter l'action communautaire aux besoins et attentes prioritaires des élus et des habitants.

Nota : l'ensemble des secteurs et des communes sont concernés par les actions transversales à l'échelle communautaire. Les éléments ci-dessous mettent en avant de façon non exhaustive ni exclusive des axes et actions prioritaires ou spécifiques évoqués dans les ateliers.

3.1 - SECTEUR DE NUITS-SAINT-GEORGES - Côte Sud

Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée, Boncourt-le-Bois, Agencourt, Premeaux-Prissey, Quincey, Corgoloin, Comblanchien

Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Léger déclin démographique en 10 ans ; baisse du dynamisme résidentiel de la ville centre au profit des communes périphériques de plaine ;
- Vieillesse accentuée des habitants de la ville centre, ralenti par les communes périphériques ;
- Une taille des ménages qui se réduit plus fortement qu'à l'échelle communautaire et départementale ;
- D'avantage d'actifs, des CSP+ que la moyenne ;
- Forte activité économique ;
- Faible utilisation des transports en commun malgré les possibilités existantes.

Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle



- Redynamiser l'attractivité résidentielle de Nuits-Saint-Georges ; favoriser l'installation de jeunes ménages ;
- Adapter le parc de logement au parcours résidentiel (développement du locatif dans la ville centre et dans les communes périphériques) ;
- Mieux coordonner et organiser le développement de l'urbanisme entre les communes du secteur ;
- Limiter la consommation de foncier agricole dans les communes de plaine.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



- Maintenir l'attractivité économique du secteur : poursuivre l'aménagement et la commercialisation de l'écoparc ; organiser la maîtrise publique du foncier économique disponible en dent creuse ; optimiser l'occupation du foncier économique aménagé ;
- Commerce : développer l'attractivité commerciale de Nuits-Saint-Georges, favoriser et diversifier le commerce de proximité en centre bourg et dans les autres communes (ex action : implantation Comptoir de campagne à Corgoloin) ;



- Travailler sur le recrutement de la main d'œuvre en viticulture et la question de l'hébergement des travailleurs saisonniers ;
- Tourisme : développer l'animation estivale à vocation touristique ; diversifier l'hébergement (Village Vacances Familles à Corgoloin) ; favoriser l'installation d'un chef étoilé ; développer le tourisme d'affaire ; développer un site touristique majeur et emblématique sur le thème des Climats entre la Cité de la gastronomie à Dijon et la Cité des vins à Beaune ;
- Valorisation du site de Saule Guillaume.

Enjeu 3 / Le défi des mobilités



- Organiser le rabattement depuis les communes périphériques vers les gares de Nuits-Saint-Georges et Corgoloin (covoiturage, TC et mobilités douces) ;
- Connecter en mobilité douce et TC les zones d'activités aux centres bourg et aux gares ;
- Valoriser la vélo route ;
- Organiser l'interconnexion en voies cyclables entre les communes ;
- Exercer la pression pour l'amélioration du cadencement TER.

Enjeu 4 / Le défi environnemental

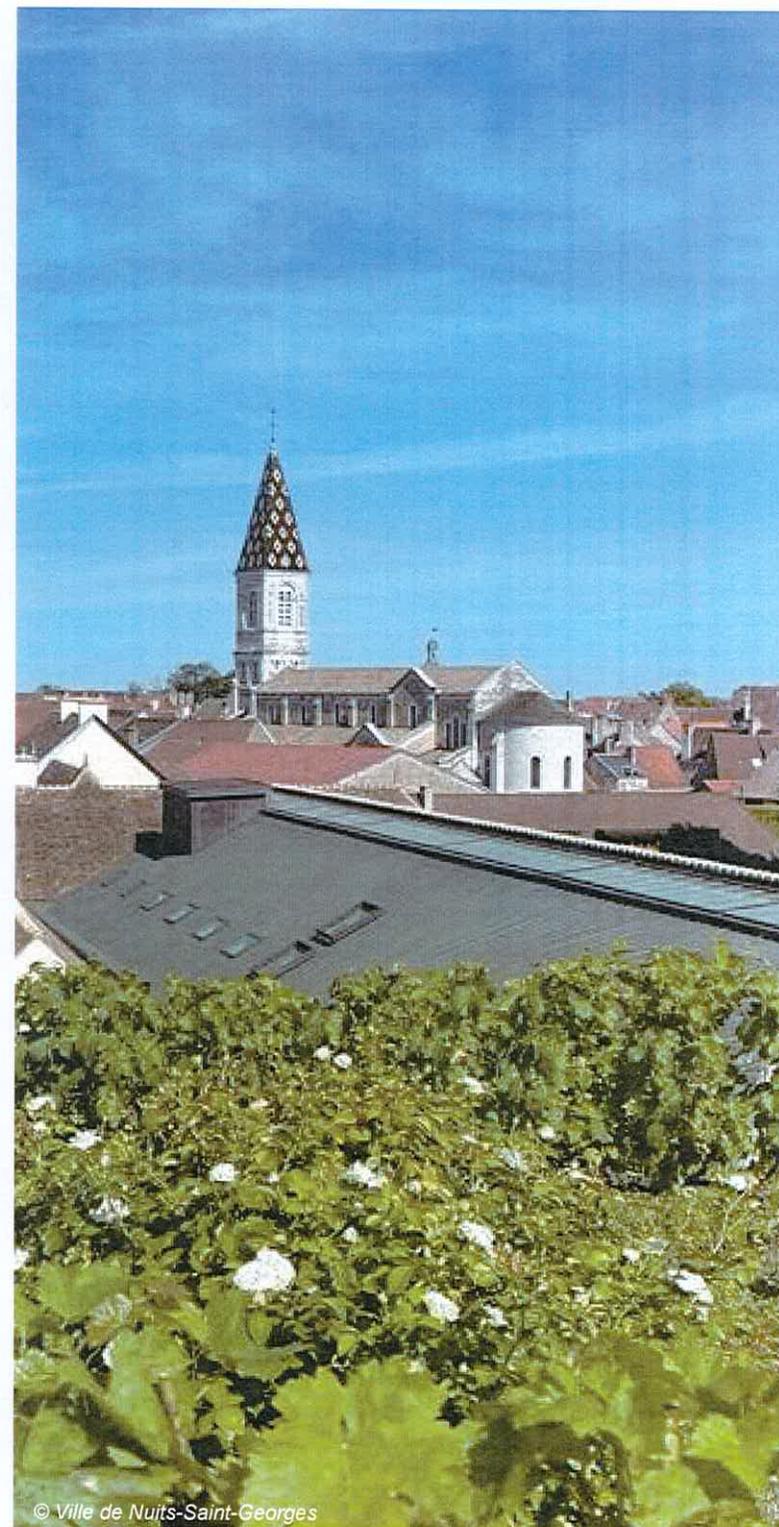


- Favoriser le cadre de vie et la nature en ville ;
- Travailler sur l'amélioration et la revalorisation paysagère de la route des grands crus / RD 974 (plan paysage du bassin carrier) ;
- Poursuivre les investissements et les actions de protection pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Vosne-Romanée) ;
- Diversifier les ressources d'approvisionnement : mise en exploitation des captages de la plaine de Nuits-Saint-Georges, étude sur l'exploitation de la source de la Courtavau, projet départemental de la boucle des Maillys.

Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté



- Maintenir un niveau d'équipements sportifs structurant : réhabilitation-extension de la salle Omnisports à Nuits-Saint-Georges ;
- Favoriser la création d'au moins une structure pour les personnes âgées non dépendantes de type village ou résidence seniors en dehors de Nuits-Saint-Georges.



© Ville de Nuits-Saint-Georges

3.2 - SECTEUR DE GEVREY-CHAMBERTIN - Côte Nord

Gevrey-Chambertin, Brochon, Couchey, Fixin

Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Gevrey-Chambertin pôle d'activité économique majeur du territoire ;
- Secteur en baisse démographique assez marquée due autant au solde naturel qu'au solde des arrivées-départs, déficitaires ;
- Population vieillissante, de manière plus importante que la moyenne. La part des + de 60 ans augmente plus fortement que sur le reste du territoire ;
- Secteur de la côte Nord privilégié en termes de revenu des ménages ;
- Forte concentration du locatif et en particulier du locatif social à Gevrey-Chambertin ;
- Un secteur fortement polarisé sur la métropole dijonnaise.



Axes de travail prioritaires et actions spécifiques



Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle

- Enrayer le déclin démographique : mener une politique de l'habitat volontariste et dynamique pour attirer de jeunes ménages, diversifier l'offre de logements adaptés dans les communes hors Gevrey-Chambertin malgré la rareté du foncier.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



- Maintenir le dynamisme économique de la zone d'activité de Gevrey-Chambertin : renforcer le lien collectivités-entreprises et inter-entreprises ; aménager et commercialiser la ZAE Les Terres d'Or III ; améliorer la connaissance et les besoins en main d'œuvre du tissu économique industriel et logistique très présent sur Gevrey-Chambertin ;
- Engager la requalification des espaces économiques dégradés et vieillissants, optimiser l'occupation des sols et redorer la vitrine en entrée nord du territoire ;
- Soutenir le tissu associatif et ESS accompagnant l'insertion, la réinsertion et le retour à l'emploi sur Gevrey-Chambertin ;
- Poursuite du soutien au commerce local de centre bourg et dans les autres communes. Action de boutique «test» à l'essai à Gevrey-Chambertin ;
- Tourisme : mieux capitaliser et communiquer sur la renommée du secteur et sur le classement UNESCO ; développer le tourisme vert et de pleine nature sur la côte (chemins de randonnée pédestre et cyclo à développer) ; développer les actions touristiques en collaboration avec les territoires voisins au nord et au sud pour diversifier les profils des visiteurs et accroître les durées de séjours.



Enjeu 3 / Le défi des mobilités



- Faciliter les connexions depuis et vers la Métropole dijonnaise pour les déplacements domiciles-travail (transports en commun, présence de la gare, mobilités douces). Organiser le rabattement vers la gare de Gevrey-Chambertin et sa connexion avec les pôles d'activité et le centre bourg. Créer une aire de covoiturage sur l'axe Gevrey-Dijon ;
- Organiser l'interconnexion en voies cyclables entre les communes ;
- Plans de déplacements d'entreprises à inciter dans la ZA de Gevrey-Chambertin.

Enjeu 4 / Le défi environnemental

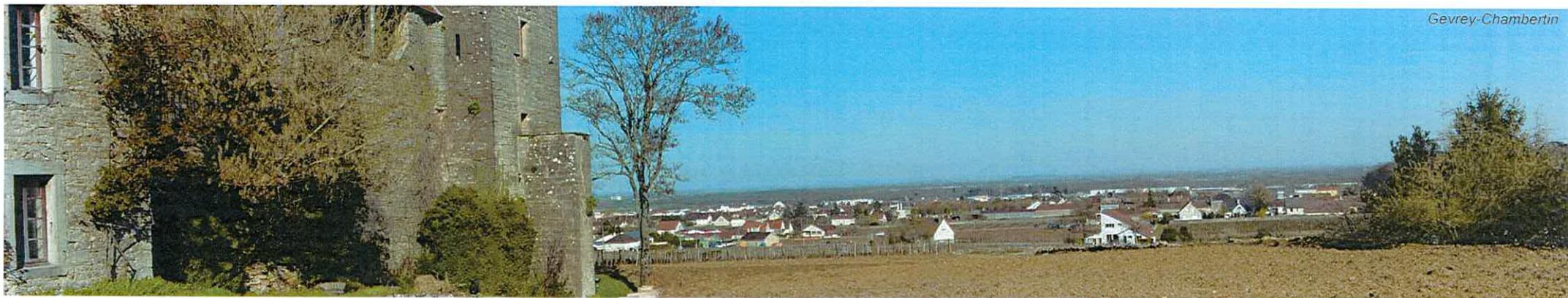


- Prendre en compte les richesses environnementales du secteur et les enjeux biodiversité, environnementaux et paysagers importants (Combes, pelouses calcaires, réservoirs de biodiversité, RNN, Natura 2000, Unesco) dans les aménagements et l'urbanisme des communes ;
- Valoriser la Réserve Combe Lavaux - Jean Roland comme pépite environnementale du territoire. Assurer son intégrité et sa préservation ;
- Accompagner les projets de développement du solaire photovoltaïque prioritairement au sol sur les espaces dégradés sans valeur naturelle, paysagère ou agricole importante ;
- Poursuivre les actions de préservation de la nappe d'eau potable du Dijon sud ;
- Prendre en compte le risque érosion-inondation de la côte ;
- Réhabiliter la station d'épuration de Brochon ;
- Rénovation thermique du Gymnase Jérôme Golmard à Brochon.

Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté



- Déploiement de France Services à Gevrey-Chambertin pour accompagner le public fragile ;
- Accompagnement du vieillissement de la population : développement des structures et des services ;
- Accroissement quantitatif et qualitatif des équipements petite enfance et périscolaire à Gevrey-Chambertin, opérations engagées ;
- Poursuite des réflexions sur l'optimisation des services extrascolaires sur Couchey - Fixin - Brochon.



3.3 - SECTEUR DE GILLY-LÈS-CÎTEAUX

Gilly-lès-Cîteaux, Flagey-Echézeaux, Saint-Bernard, Villebichot, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Vougeot

Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Evolution démographique très contrastée entre la côte (Morey - Chambolle - Vougeot) en forte décroissance et la plaine plus dynamique qui gagne des habitants ;
- Gilly pôle de proximité dynamique à l'échelle du territoire ;
- Présence d'un pôle scolaire et périscolaire mais population scolaire en baisse récente ;
- Part des actifs élevée sur le secteur, des communes de la côte qui accueillent de nombreux actifs mais peu d'habitants (activité viticole) ;
- Secteur en cœur et en périphérie du site UNESCO.

Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle



- Contrer le déclin démographique sur la côte par une action volontariste sur le logement vacant et ancien ;
- Diversification du parc de logements à engager, développement du locatif, nouvelles formes d'habitat à développer (Gilly - Flagey - Saint-Bernard) ;
- Mieux coordonner l'urbanisation des communes de plaine.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



- Soutenir le dynamisme économique du secteur : poursuite de l'extension de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux, développer l'offre logistique pour le secteur viticole (ZAE à Morey), étudier les possibilités d'implantation de petites unités compatibles avec l'environnement rural dans les autres communes ;
- Soutenir le développement du commerce de proximité à Gilly ;
- Tourisme : mieux capitaliser sur le label UNESCO, diversifier et accroître la capacité d'hébergement touristique.



Enjeu 3 / Le défi des mobilités



- Organiser le rabattement et l'offre de TC, modes doux et covoiturage vers la gare de Gilly ;
- Créer une aire de covoiturage à Gilly ;
- Créer des connexions cyclables entre les communes - liaison avec la vélo route.

Enjeu 4 / Le défi environnemental



- Préserver les paysages viticoles et de combes sur la côte en lien avec le classement UNESCO et les sites Natura 2000 ;
- Accompagner les actions du secteur agricole pour des cultures plus respectueuses de l'environnement (intrants, phytos, consommations d'eau) ;
- Développer les ENR compatibles sur le secteur : PV au sol dans la plaine hors secteurs à forte valeur agronomique et secteurs forestiers. Développement du bois énergie et la méthanisation (en lien avec l'élevage) ;
- Réseaux AEP et EU anciens et fragiles sur le secteur : programme de rénovation à poursuivre et intensifier.

Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté



- Susciter l'implantation d'une micro crèche à Gilly ;
- Faciliter l'accès des personnes âgées et personnes à mobilité réduite aux services médicaux (TAD ?) ;
- Déterminer le devenir du parc des sports à Vougeot (piscine et stade de football).

3.4 - SECTEUR DE LA PLAINE DE CÎTEAUX

Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Gerland, Argilly, Villy-le-Moutier



Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Secteur à la population en augmentation mesurée et plus jeune qu'au niveau local ;
- Population diplômée, qualifiée et active mais avec une tendance au vieillissement plus importante que la moyenne du territoire ;
- Secteur où la pression foncière est moins forte que dans les autres secteurs de plaine et qui dispose encore de capacités de développement. Souhait des élus de maintenir une urbanisation très raisonnée. Urbanisation discontinuée en raison de la présence de nombreux hameaux et écarts ;
- Faible activité économique et commerciale sur le secteur à l'exception de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux qui dispose de commerces et d'entreprises plus importantes ;
- Double polarité du secteur en direction du nord et du sud ;
- Secteur avec des habitudes de travail en commun autour d'un pôle scolaire et périscolaire ;
- Secteur avec une identité propre autour de Cîteaux, facteur de développement raisonné à valoriser.

Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle



• Coordonner et accompagner le développement des villages dans le respect de la volonté des élus du secteur pour un développement urbain raisonné et maîtrisé, respectueux de la qualité de vie et de l'environnement du secteur, limitant au minimum la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Assurer le renouvellement de la population par quelques opérations de créations et de reconquête de bâti existant.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



• Etudier les possibilités d'implantation de petites entreprises artisanales, compatibles avec l'environnement rural dans les autres communes ;
• Soutenir le développement du commerce de proximité compatible avec la valorisation des productions locales et les circuits courts ;
• Engager un projet de valorisation touristique ambitieux autour de l'identité cistercienne et du patrimoine naturel, paysagers et écologique du secteur ; développement des loisirs nature en lien avec le massif forestier de Cîteaux en zone Natura 2000, le canal de la Cent Fonts et l'abbaye ; développement des hébergements touristiques durables et insolites, valorisation des savoirs-faire et des productions locales.

Enjeu 3 / Le défi des mobilités



• Mettre en place des services de covoiturage local et transports en commun pour assurer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en direction des pôles d'activités, des gares de Nuits-Saint-Georges et Corgoloin, de l'entrée de l'autoroute, et de Beaune ;
• Assurer les connexions voies cyclables entre les communes du secteur, en lien avec le projet de valorisation touristique de plaine de Cîteaux et le pôle scolaire.

Enjeu 4 / Le défi environnemental



• Préserver et valoriser les atouts écologiques liés au site classé Natura 2000 « forêt de Cîteaux et environs », développement d'actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation prenant appui sur le site Natura 2000 ;
• Développement maîtrisé de la filière bois énergie ;
• Etude d'implantation d'une unité de méthanisation agricole, en lien avec le secteur d'élevage.

Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté



• Développement de service d'accueil petite enfance en lien avec le Pôle de la Forêt, optimisation de l'occupation des locaux du pôle scolaire et périscolaire par l'apport de nouveaux services (micro crèche, espace de coworking...) ;
• Implantation d'une structure de logements et de services adaptés aux personnes âgées non dépendantes.

Abbaye de Cîteaux



3.5 - SECTEUR DES HAUTES CÔTES DE GEVREY

Chamboeuf, Curley, Valforêt, Urcy, Semezanges, Reulle-Vergy, Ternant, Bévy, Collonges-les-Bévy, L'Etang-Vergy, Curtil-Vergy, Segrois, Villars-Fontaine, Messanges, Chevannes, Détain et Bruant

Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Secteur qui gagne en habitants, + 162 habitants en 10 ans, avec une progression de 6,7% beaucoup plus importante que la moyenne communautaire, accroissement démographique essentiellement dû à l'arrivée de nouveaux habitants mais également à un solde naturel positif : attractivité résidentielle due à la proximité avec la métropole dijonnaise, à la qualité de vie et aux richesses naturelles et paysagères ;
- Une population plus jeune que la moyenne communautaire mais qui vieillit également plus vite et une taille des ménages qui se réduit plus fortement ;
- Raréfaction de l'habitat ancien à rénover, potentiel de développement de l'urbanisation limité et non souhaité ;
- Une mobilité domicile-travail plus contrainte en raison de l'éloignement des pôles d'emplois.



Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle



- Veiller au maintien de l'attractivité résidentielle et au renouvellement de la population, tout en préservant les qualités recherchées du secteur, malgré un parc de logements réduit : engagement de quelques opérations d'habitat « vertueux », favorisant le parcours résidentiel des jeunes ménages notamment (locatif quasi absent du secteur) ;
- Limiter les extensions urbaines sur les milieux naturels, agricoles et forestiers : identifier les possibilités de création « en dent creuse », privilégier les opportunités d'exploitation du bâti ancien ;
- Développer l'aide à l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



- Développer l'économie locale résidentielle et de proximité axée sur la valorisation des circuits-courts et la production locale, importante et variée. S'appuyer sur le secteur associatif, l'économie sociale et solidaire en l'absence de modèle économique viable (tiers lieu par exemple) ;
- Accentuer la mise en valeur de l'artisanat local, notamment les artisans d'art et les productions alimentaires locales ;
- Développer les possibilités de télétravail, espaces de coworking ;
- Tourisme : faire de ce cadre paysager attractif et préservé un point d'appui pour le développement d'un tourisme vert, responsable et raisonné, développer les loisirs nature ;
- Développer l'hébergement touristique, quantitativement et qualitativement, développer les sentiers de randonnée, les aires de services pour les camping cars ;
- Accompagner le camping de Chamboeuf dans le développement (voire l'adaptation ?) de son activité, soutenir la création d'hébergements touristiques privés « durables » ;
- Accompagner les mutations du secteur agricole et le développement des bonnes pratiques environnementales ;
- Réhabiliter la voie du Tacot à des fins de mobilité douce (VTT) et en faire un projet de développement touristique phare pour les Hautes Côtes.

Enjeu 3 / Le défi des mobilités



- Développement des services de covoiturage et des transports en commun pour assurer les liaisons vers les pôles d'emplois et de services ;
- Expérimentation de transport à la demande pour les personnes âgées et à mobilité réduite ;
- Optimisation des transports Mobigo (fréquences, horaires) ;
- Création d'une aire de covoiturage sur le secteur pour la desserte vers Dijon et Gevrey-Chambertin.

Enjeu 4 / Le défi environnemental



- Préserver et valoriser les richesses environnementales et paysagères du secteur ; Site Natura 2000 côte et arrière côte dijonnaise, Espace Naturel Sensible, en veillant au maintien d'une urbanisation raisonnée et en encadrant les pratiques agricoles (préservation des pelouses calcaires notamment) ;
- Veiller à assurer l'alimentation en eau potable des communes « autonomes » aux ressources très sensibles par la création d'interconnexions indispensables (travaux prioritaires) ;
- Veiller au bon fonctionnement de système d'assainissement en raison de la sensibilité du milieu récepteur et des risques de pollution ;
- Susciter les unités de PV au sol sur les sites favorables, compatibles avec le respect de l'environnement (biodiversité), des paysages et du maintien de l'activité agricole.

Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté



- Secteur organisé autour de deux pôles scolaires et périscolaires ;
- Répondre aux besoins de garde des jeunes enfants d'une population relativement jeune et active face à la diminution du nombre d'assistantes maternelles et à l'éloignement des structures d'accueil collectif : susciter l'implantation d'une micro crèche sur le secteur ;
- Contribuer au bien-être des personnes âgées à domicile pour le maintien sur leur lieu de vie ou en habitat collectif : inciter / favoriser la création de structures et services d'accueil des personnes âgées non dépendantes ;
- Accompagner les communes et le secteur associatif dans le renforcement du lien social entre les habitants (organisation de manifestations, temps et lieux de rencontre et d'échanges) ;
- Culture : accompagner et contribuer au développement et au rayonnement de La Karrière, site culturel emblématique et majeur du territoire.



3.6 - SECTEUR DES HAUTES CÔTES DE NUITS

Villers-la-Faye, Arcenant, Marey-lès-Fussey, Fussey, Chaux, Meuilley, Magny-les-Villers

Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Secteur en légère récession démographique et présentant un risque de vieillissement accru, avec néanmoins une population plus jeune et plus active que la moyenne communautaire ;
- Raréfaction de l'habitat ancien à rénover et un potentiel de développement de l'urbanisation limité ;
- Un parc relativement ancien, un rythme faible de nouvelles constructions, une progression de la vacance et une forte rigidité du parc, quasi absence du parc locatif privé et social ;
- Secteur polarisé sur les bassins d'activité de Beaune et de Nuits-Saint-Georges ;
- Une activité économique relativement limitée ;
- Un secteur au potentiel de développement touristique insuffisamment exploité.

Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle



- Diversifier les types de logements pour accueillir de nouvelles populations, limiter l'extension des zones urbaines, afin de conserver l'état d'esprit de village à taille humaine ainsi que les qualités naturelles et paysagères du secteur ;
- Coordonner la planification de l'urbanisme communal au niveau du secteur.

Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial



- Soutenir et valoriser le tissu économique local en prenant appui sur la valorisation des savoirs-faire, de l'agriculture et de l'artisanat local (revaloriser le patrimoine « petits fruits » ;
- Permettre l'implantation de petites activités en périphérie des villages compatibles avec le respect de l'environnement et du cadre de vie ;
- Actions communes avec le secteur des Hautes Côtes de Gevrey : coworking, tiers lieu ;
- Développer, structurer et faire valoir les activités loisirs de pleine nature (sentiers de randonnées pédestres, VTT, boucles touristiques, escalade,



équestre, activités en place) ; accompagner l'offre en campings et développer des aires de services pour camping-cars, valoriser les atouts naturels : zone écrien UNESCO, œnotourisme des Hautes Côtes, repos et calme ;

- Travailler à définir une stratégie de développement, de valorisation et de communication de l'identité des Hautes Côtes, une entité géographique, historique, sociale et touristique à part entière, distincte, tournée vers le tourisme vert et l'écotourisme ;
- Réhabiliter la voie du Tacot à des fins de mobilité douce et en faire un projet de développement touristique phare pour les Hautes Côtes.

Enjeu 3 / Le défi des mobilités



- Développer la mobilité douce (cyclo & pédestre) pour relier les villages et se rendre au site scolaire ;
- Favoriser le développement de la mobilité électrique dans les déplacements touristiques, en vélo ou en TAD ;
- Favoriser une « mobilité solidaire » entre les habitants pour faciliter l'accès des personnes âgées aux services de proximité et de santé ;
- Créer une aire de covoiturage sur le secteur pour la desserte vers Beaune et Nuits-Saint-Georges ;
- Organiser le rabattement vers les gares de Nuits-Saint-Georges et Corgoloin.

Enjeu 4 / Le défi environnemental

- Préserver et valoriser les richesses environnementales et paysagères du secteur, Site Natura 2000, sensible, en veillant au maintien d'une urbanisation raisonnée et en encadrant les pratiques agricoles (préservation des pelouses calcaires notamment) ;
- Veiller à assurer l'alimentation en eau potable des communes aux ressources très sensibles par la création et le renforcement d'interconnexions indispensables ;
- Veiller au bon fonctionnement de système d'assainissement en raison de la sensibilité du milieu récepteur et des risques de pollution ;
- Susciter les unités de PV au sol sur les sites favorables, compatibles avec le respect de l'environnement (biodiversité), des paysages et du maintien de l'activité agricole.



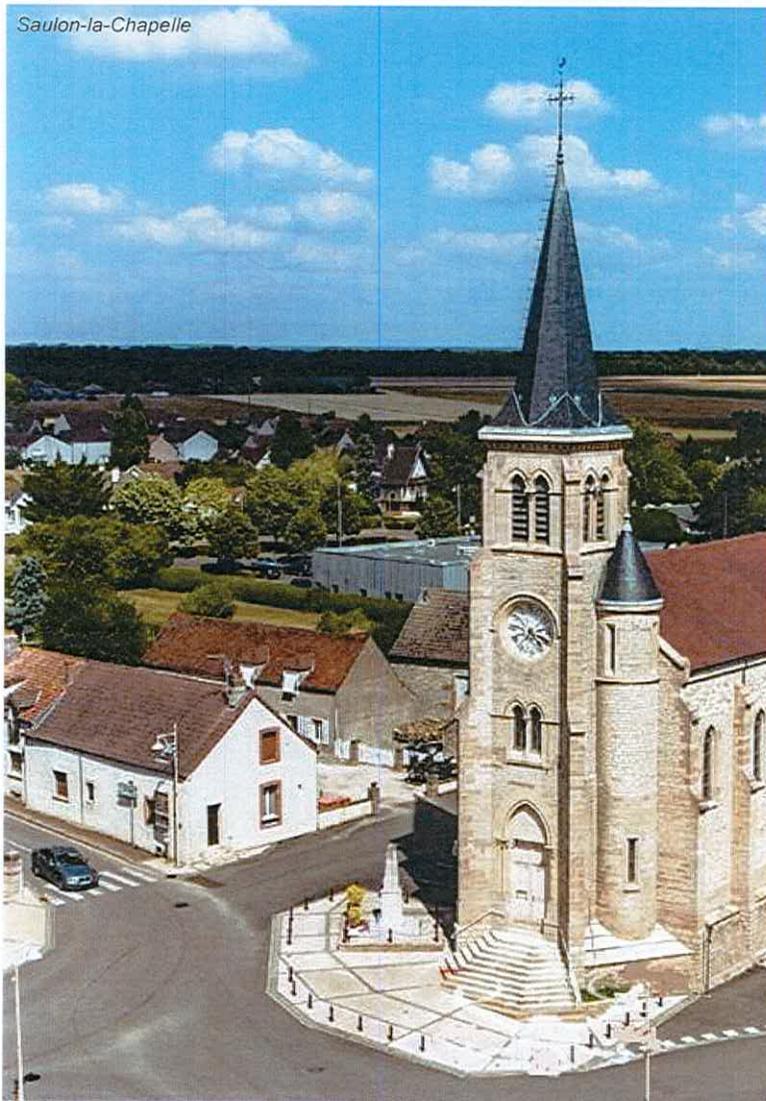
Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté

- Développer une micro-crèche sur le secteur ;
- Développer les établissements d'accueil et les services pour personnes âgées non dépendantes type « village bleu » ;
- Développer l'accompagnement individuel pour les démarches dématérialisées, avec un soutien en bénévolat, créer une offre d'accompagnement éducatif pour les adolescents ;
- Développer l'action du CLAS sur le secteur ;
- Culture : accompagner et contribuer au développement et au rayonnement de La Karrière, site culturel emblématique et majeur du territoire ;
- Développer l'accompagnement individuel pour les démarches dématérialisées (délocalisation Espace France Services et espace numérique).



3.7 - SECTEUR DU SUD DIJONNAIS

Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Barges, Broindon, Saint-Philibert, Savouges, Corcelles-lès-Cîteaux, Noiron-sous-Gevrey, Epernay-sous-Gevrey



Rappel des principaux éléments de diagnostic

- Secteur en forte croissance démographique de 7% sur 10 ans dû aux soldes naturels et des entrées positifs ;
- Fort développement récent de l'urbanisation essentiellement sous forme pavillonnaire avec une consommation d'espace et étalement urbain beaucoup plus importante que les autres secteurs ;
- Nombre d'occupants dans les ménages en diminution, mais secteur fortement familial ;
- Installation durable dans des résidences récentes ;
- Population active, qualifiée, avec du pouvoir d'achat, mais qui ne travaille pas ou peu sur place ;
- Forte polarité sur la métropole dijonnaise et impact important sur les déplacements domiciles-travail ;
- Une démographie qui va être impactée par plusieurs facteurs : renforcement de l'attractivité résidentielle de la métropole, augmentation du coût du foncier et des déplacements, tension sur la ressource en eau ;
- Secteur qui sera plus fortement impacté que les autres par la réduction de la consommation foncière.



Axes de travail prioritaires et actions spécifiques

Enjeu 1 / Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle

- Nécessité d'accentuer plus qu'ailleurs l'évolution concertée et coordonnée des documents d'urbanisme, accompagnement d'un travail collectif à engager ;
- Accentuer sur ce secteur une politique de l'habitat communautaire forte afin de faire évoluer le parc de logements en adéquation avec les évolutions et enjeux : réduire la consommation d'espaces agricoles, création de logements qui correspondent à la logique de parcours résidentiel des primo accédants (exemple opération sur terrain communautaire à Noiron-sous-Gevrey). Développer des formes urbaines qui préservent d'avantage la qualité des villages.





Enjeu 2 / Développement économique, touristique et commercial

- Malgré un taux d'emplois sur place assez faible en raison du grand nombre d'actifs, le secteur bénéficie d'un bon dynamisme économique et commercial qui doit être préservé, valorisé et développé : actions si nécessaire pour le maintien du commerce de proximité (ex : implantation Comptoir de campagne à Saulon-la-rue) ;
- Identifier et étudier les possibilités foncières d'accueil de nouvelles entreprises, de préférence avec un recrutement local : ZAE à Saulon-la-Chapelle, optimisation de l'occupation des zones artisanales existantes (Barges, Corcelles, Saulon-la-rue, Noiron) en prévision d'une saturation des ZAE du sud de la métropole ;
- Favoriser toutes les possibilités de création d'emplois locaux pour diminuer les trajets domiciles-travail ;
- Tourisme : un potentiel insuffisamment exploité malgré la présence d'atouts indéniables. Actions à engager pour valoriser l'environnement naturel en tant que vecteur d'activités touristiques et de loisirs (chemins de randonnée cyclos et pédestres) ;
- En lien avec le projet de développement touristique du secteur Plaine de Côteaux, valoriser l'identité « Plaine de Côteaux » et le patrimoine cistercien, le canal de la Cent Fonts et la Forêt de Côteaux.

Enjeu 3 / Le défi des mobilités

- Forts enjeux liés à la réduction de l'autosolisme pour les échanges avec la métropole (dans les deux sens) : développement de l'accessibilité et de l'usage de la gare de Saulon-la-Chapelle qui doit être valorisée comme pôle de transport en commun pour le secteur, pression pour améliorer le cadencement et l'intermodalité avec le réseau Mobigo et Divia ;
- Travail avec la métropole pour un développement des TC raccordés au réseau Divia ;
- Développement du covoiturage (aire à créer) vers la métropole et vers la ZA de Gevrey-Chambertin ;
- Assurer les connexions cyclables entre les communes et le raccordement vers Gevrey-Chambertin et la véloroute.



Enjeu 4 / Le défi environnemental

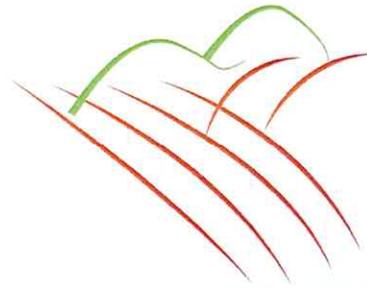
- Veiller à la sensibilité quantitative et qualitative de la ressource principale du secteur, Nappe de Dijon Sud, en poursuivant les actions engagées notamment dans le cadre du contrat de nappe et de l'intercle Ouges-Vouges ;
- Réhabiliter et agrandir la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle ;
- Accompagner le secteur agricole pour une mutation des pratiques (limitation des intrants et de la consommation d'eau) ;
- Susciter les unités de PV au sol et le développement du PV en toiture, ainsi que la méthanisation agricole sur les sites favorables, compatibles avec le respect de l'environnement (biodiversité), des paysages et le maintien de l'activité agricole.



Enjeu 5 / Services à la population et citoyenneté

- Développement de l'offre d'accueil collectif petite enfance (plusieurs projets de micro crèches privées en cours dont une sur terrain communautaire à Noiron) ;
- Développement de l'offre d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées non dépendantes souhaitant rester à proximité de leur lieu de vie ;
- Prendre en compte les besoins des publics ados et jeunes, important sur ce secteur : accès aux services, aux loisirs sportifs et culturels, à la formation ;
- Aider les communes à restaurer un lien social, une solidarité et une vie collective et associative au sein des villages, distendue par la périurbanisation ;
- Développer l'action du CLAS sur ce secteur ;
- Diffuser l'action France services et l'accompagnement numérique sur le secteur (délocalisation à étudier) ;
- Poursuivre la réorganisation et la rationalisation des structures péri et extrascolaires sur le secteur en lien avec des regroupements scolaires à organiser (ex : étude pôle scolaire et périscolaire Barges - Saulon-la-Chapelle).





Annexes



Synthèse des enjeux et des orientations

ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions		Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire
<p>1 : Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle - Accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre de vie, atout majeur d'attractivité du territoire</p>	<p>1.1 / Organiser les conditions d'un développement de l'offre de logements adaptée au besoin du renouvellement de la population</p>	<p>1.1.1 / Accompagnement des communes à la planification des objectifs du SCOT</p>	<p>SRADDET / SCOT</p>
		<p>1.2.1 / Entreprendre un Programme Local de l'Habitat communautaire</p>	<p>SRADDET / SCOT / PLH</p>
	<p>1.2.2 / Organiser la maîtrise foncière publique</p>	<p>SRADDET / SCOT / PLH</p>	
	<p>1.2 / Définir et mettre en œuvre à l'échelle du territoire communautaire une réelle politique de l'habitat concertée</p>	<p>1.2.3 / Favoriser le développement de l'offre locative</p>	<p>SRADDET / SCOT / PLH</p>
		<p>1.2.4 / Reconquêtes des logements vacants et inadaptés : étude d'opportunité d'OPAH ciblée</p>	<p>SRADDET / SCOT / PLH</p>
<p>1.3 / Elaborer une stratégie de « marketing territorial » pour promouvoir l'image de marque du territoire auprès des futurs habitants</p>	<p>1.2.5 / Poursuivre et amplifier la rénovation thermique des logements</p> <p>1.3.1 / Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle</p>	<p>PLH</p>	



ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions	Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire	
<p>2 : Développement économique, touristique et commercial : Assurer les conditions du maintien durable d'un équilibre entre emplois et actifs sur le territoire = La stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation</p>	<p>2.1 / Garantir le maintien de la dynamique économique et le développement des activités et des emplois, soutenir et adapter le commerce et l'économie touristique</p>	<p>2.1.1 / Améliorer la connaissance et le dialogue avec les milieux économiques du territoire</p> <p>2.1.2 / Inciter à la coopération inter-entreprises</p> <p>2.1.3 / Favoriser la formation et la qualification des actifs du territoire</p> <p>2.1.4 / Anticiper la raréfaction du foncier économique</p>	<p>SRDEII / AER / Convention de partenariat CCI</p> <p>SRDEII / AER / Convention de partenariat CCI</p> <p>SRDEII / AER / Convention de partenariat CCI</p> <p>SRADDET / SCOT / Inventaire des ZAE</p>
	<p>2.2 / Renforcer et diversifier l'appareil commercial du territoire, soutenir, dynamiser et renforcer les fonctions commerciales et économiques des centralités</p>	<p>2.2.1 / Diversifier l'appareil commercial pour lutter contre l'évasion commerciale</p> <p>2.2.2 / Lutter contre la vacance commerciale</p> <p>2.2.3 / Poursuivre le soutien individuel et collectif aux commerçants</p> <p>2.2.4 / Soutenir les initiatives innovantes, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts et la consommation locale</p>	<p>Convention de partenariat CCI</p> <p>Convention de partenariat CCI</p> <p>Convention de partenariat CCI</p> <p>SRDEII / Convention de partenariat CCI / PAT du pays beaunois</p>
	<p>2.3 / Accompagner l'évolution et l'adaptation de l'économie touristique</p>	<p>2.3.1 / Développer le tourisme vert et de pleine nature</p> <p>2.3.2 / Accompagner la diversification et la qualification de l'offre d'hébergement touristiques</p> <p>2.3.3 / Promouvoir les animations à rayonnement régional</p> <p>2.3.4 / Elargir la destination touristique à l'ensemble du territoire</p>	<p>PDT / Convention CC-PT</p> <p>PDT / Convention CC-PT</p> <p>PDT / Convention CC-PT</p> <p>PDT / Convention CC-PT</p>



ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions	Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire	
<p>3 : Le défi des mobilités : imaginer les nouveaux modes de déplacements aux services des habitants et des usagers du territoire en mettant en œuvre la nouvelle compétence communautaire « Autorité Organisatrice de la Mobilité »</p>	<p>3.1 / Mettre à l'étude le schéma directeur des mobilités du territoire</p>	<p>Schéma Directeur des mobilités / COM</p>	
	<p>3.2 / Développer l'offre et l'usage des transports en commun et les alternatives à la voiture individuelle</p>	<p>3.2.1 / Amplifier l'usage du train pour les trajets domicile-travail</p>	<p>Schéma Directeur des mobilités / COM</p>
		<p>3.2.2 / Développer les alternatives à la voiture individuelle pour les trajets du quotidien</p>	<p>Schéma Directeur des mobilités / COM</p>
		<p>3.3.1 / Accompagnement à la réalisation des infrastructures relevant des communes et du Département</p>	<p>Schéma Cyclo</p>
	<p>3.3 / Mettre en œuvre le schéma cyclo</p>	<p>3.3.2 / Plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo</p>	<p>Schéma Cyclo</p>
		<p>3.3.3 / Financement des aménagements connexes et de la signalétique cyclo</p>	<p>Schéma Cyclo</p>



ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions	Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire	
<p>4 : Le défi environnemental : inscrire résolument le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité ; mettre la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources du territoire au cœur de l'action de la communauté et des communes membres</p>	<p>4.1 / Politique de l'eau : assurer durablement la fourniture d'une eau potable et quantité et en qualité suffisante pour les besoins du territoire</p>	<p>4.1.1 / Sécuriser l'alimentation et la qualité de l'eau potable, préserver les ressources existantes et en rechercher de nouvelles</p>	<p>Schéma directeur eau potable</p>
		<p>4.1.2 / Sensibiliser aux usages de l'eau</p>	<p>Schéma directeur eau potable</p>
		<p>4.2.1 / Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et les paysages</p>	<p>PCAET</p>
	<p>4.2 / Agir pour la préservation des espaces naturels et des paysages remarquables du territoire</p>	<p>4.2.2 / Accompagner les communes et autres acteurs dans les actions de préservation et de valorisation</p>	<p>PCAET</p>
		<p>4.2.3 / Eduquer et sensibiliser à l'environnement</p>	<p>PCAET</p>
		<p>4.2.4 / Veiller à la préservation du bien inscrit au patrimoine mondial</p>	<p>Plan de gestion Climats</p>
		<p>4.3.1 / Schéma directeur des énergies renouvelables</p>	<p>PCAET / Schéma ENR</p>
	<p>4.3 / Développer les énergies renouvelables et la sobriété énergétique</p>	<p>4.3.2 / Programme de rénovation thermique des logements (pour mémoire, en lien avec l'action 1.2.5)</p>	<p>PCAET / Pôle rénovation</p>
		<p>4.3.3 / Aider au contrôle des performances du neuf</p>	<p>PCAET</p>
	<p>4.4 / Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets</p>	<p>4.3.4 / Engager un programme pluriannuel d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores</p> <p>Cf plan d'actions du PLPDMA</p>	<p>PCAET / PPI</p> <p>PLPDMA</p>



ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions		Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire
5 : Services à la population et citoyenneté : apporter des services adaptés et de qualité à tous les âges et en tout point du territoire	5.1 / Accompagner les communes et le milieu associatif dans le développement de l'animation, de vie locale et lien social	5.1.1 / Favoriser le lien social au niveau local	CTG
		5.2.1 / Finaliser la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale	CTG
	5.2 / Adapter et généraliser les services à la petite enfance, à l'enfance et l'accompagnement à la parentalité	5.2.2 / Développer les services d'accueil collectif de la petite enfance	CTG
		5.2.3 / Poursuivre la rationalisation, le regroupement et l'adaptation quand nécessaire des sites péni et extra scolaires	CTG
		5.2.3 / Agir pour le soutien à la parentalité	CTG
	5.3 / Agir pour l'inclusion numérique, l'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives des habitants du territoire	5.3.1 / Développer, renforcer et adapter l'offre de service d'accès au numérique à la typologie du territoire, du public et aux besoins	CTG
		5.3.2 / Faciliter l'accès au numérique pour toutes les démarches administratives dématérialisées	CTG
	5.4 / Mieux prendre en compte les publics fragiles et isolés	5.4.1 / Maintenir le soutien et renforcer le partenariat avec les Missions locales Rurales couvrant le territoire	CTG
		5.4.2 / Maintenir, renouveler et renforcer le partenariat avec la MJC - Maison pour tous	CTG
	5.5 / Agir pour des services de santé adaptés et accessibles	5.5.1 / Effectuer le diagnostic de l'offre de service et professionnels de santé existants sur le territoire	CTG / Contrat Local de Santé du Pays beaunois
	5.5.2 / Soutenir les initiatives locales de type « maison de santé »	CTG / Contrat Local de Santé du Pays beaunois	



ENJEUX	Orientations Stratégiques / Actions	Cadre / Schéma / Dispositif existant ou à construire
<p>5 : Services à la population et citoyenneté : apporter des services adaptés et de qualité à tous les âges et en tout point du territoire</p>	<p>5.6 / La culture et le sport, essentiels à la qualité de vie et au rayonnement du territoire</p>	<p>5.6.1 / Accompagner la reconquête des publics par le réseau des médiathèques</p> <p>5.6.2 / Accélérer le rayonnement de l'Ecole de Musique Intercommunale</p> <p>5.6.3 / Conforter et développer le cinéma de Nuits-Saint-Georges</p> <p>5.6.4 / Poursuivre et amplifier le soutien aux événements culturels majeurs du territoire</p> <p>5.6.5 / Accompagner les principaux acteurs culturels</p> <p>5.6.6 / Améliorer le rayonnement des sites sportifs communautaires</p>



Synthèse des enjeux et pistes d'action par secteur

En déclinaison du plan d'action transversal à l'échelle de l'ensemble du territoire, des actions particulières concernant certains secteurs sont également répertoriées.

Les tableaux suivants récapitulent à titre indicatif la priorisation des enjeux et actions par secteurs géographiques selon les résultats des diagnostics par secteur et des échanges en ateliers

-	Enjeu faible - Action non prioritaire sur le secteur
+	Enjeu moyen - Action à entreprendre sur le secteur
++	Enjeu fort - Action prioritaire sur le secteur
+++	Enjeu très fort - Action très prioritaire sur le secteur



Enjeu n°1 : Le défi démographique, l'organisation du territoire et l'attractivité résidentielle

Accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre de vie, atout majeur d'attractivité du territoire

	ACTIONS	Nuits-St-Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
1.1 Organiser les conditions d'un développement de l'offre de logements adaptée au besoin du renouvellement de la population	1.1.1 Accompagnement des communes à la planification des objectifs du SCOT	++	++	++	+	+	+	+++
	1.2.2 Organiser la maîtrise foncière publique	++	++	++	+	+	+	++
	1.2.3 Favoriser le développement de l'offre locative.	+	+	+	+	+	+	++
	1.2.4 Reconquêtes des logements vacants et inadaptés : étude d'opportunité d'OPAH ciblée	++	++	++	+	+	-	-
	1.2.5 Poursuivre et amplifier la rénovation thermique des logements	+	+	+	++	++	++	-
1.3 Elaborer une stratégie de « marketing territorial » pour promouvoir l'image de marque du territoire auprès des futurs habitants	1.3.1 Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle	+	+	+	++	++	++	+
2.1 Garantir le maintien de la dynamique économique et le développement des activités et des emplois, Soutenir et adapter le commerce et l'économie touristique	2.1.1 Améliorer la connaissance et le dialogue avec les milieux économiques du territoire	++	++	++	-	-	-	+
	2.1.2 Inciter à la coopération inter-entreprises	++	++	++	-	-	-	-
	2.1.3 Favoriser la formation et la qualification des actifs du territoire	++	++	++	-	-	-	-
	2.1.4 Anticiper la raréfaction du foncier économique	+++	+++	++	++	++	++	+++



Enjeu n°2 : Le développement économique, touristique et commercial : la stratégie de l'équilibre Actifs / Emplois, de l'anticipation et de l'adaptation

Assurer les conditions du maintien durable d'un équilibre entre emplois et actifs sur le territoire

ACTIONS		Nuits-St-Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
2.2 Renforcer et diversifier l'appareil commercial du territoire, soutenir, dynamiser et renforcer les fonctions commerciales et économiques des centralités	2.2.1 Diversifier l'appareil commercial pour lutter contre l'évasion commerciale	+++	+++	-	-	-	-	-
	2.2.2 Lutter contre la vacance commerciale	++	++	-	-	-	-	-
	2.2.3 Poursuivre le soutien individuel et collectif aux commerçants	++	++	-	-	-	-	-
	2.2.4 Soutenir les initiatives innovantes, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts et la consommation locale	+	+	+	++	++	++	+
2.3 Accompagner l'évolution et l'adaptation de l'économie touristique	2.3.1 Développer le tourisme vert et de pleine nature	+	+	+	++	++	++	+
	2.3.2 Accompagner la diversification et la qualification de l'offre d'hébergement touristiques	-	-	-	+	+	+	-
	2.3.3 Promouvoir les animations à rayonnement régional	+	+	+	+	+	+	+
	2.3.4 Elargir la destination touristique à l'ensemble du territoire	-	-	-	+++	+++	+++	+



Enjeu n°3 : Le défi des mobilités : imaginer les nouveaux modes de déplacements aux services des habitants et des usagers du territoire

Mettre en œuvre la nouvelle compétence communautaire « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

ACTIONS		Nuits-St-Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
3.1	Mettre à l'étude le schéma directeur des mobilités du territoire	+	+	+	+	+	+	+
3.2	Développer l'offre et l'usage des transports en commun et les alternatives à la voiture individuelle							
	3.2.1 Amplifier l'usage du train pour les trajets domicile-travail.	+++	+++	++	+	+	+	++
	3.2.2 Développer les alternatives à la voiture individuelle pour les trajets du quotidien	+	+	+	++	++	++	+
3.3	Mettre en œuvre le schéma cyclo							
	3.3.1 Accompagnement à la réalisation des infrastructures relevant des communes et du Département	+	+	+	+	+	+	+
	3.3.2 Plan de communication et d'incitation à l'usage du vélo	+	+	+	+	+	+	+
	3.3.3 Financement des aménagements connexes et de							



Enjeu n°4 : Le défi environnemental : inscrire résolument le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, conditions du maintien de la qualité de vie et de son attractivité

Mettre la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources du territoire au cœur de l'action de la communauté et des communes membres

	ACTIONS	Nuits-St-Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
4.1 Politique de l'eau : Assurer durablement la fourniture d'une eau potable en quantité et en qualité suffisante pour les besoins du territoire	4.1.1 Sécuriser l'alimentation et la qualité de l'eau potable	++	++	++	+++	+++	++	++
	4.1.2 Préserver les ressources existantes et en rechercher de nouvelles	++	++	++	+++	+++	++	++
	4.1.3 Sensibiliser aux usages de l'eau	+	+	+	+	+	+	+
4.2 Agir pour la préservation des espaces naturels et des paysages remarquables du territoire	4.2.1 Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et les paysages	++	++	++	+++	+++	+++	++
	4.2.2 Accompagner les communes et autres acteurs dans les actions de préservation et de valorisation	+	+	+	+	+	+	+
	4.2.3 Eduquer et sensibiliser à l'environnement	+	+	+	+	+	+	+
	4.2.4 Veiller à la préservation du bien inscrit au patrimoine mondial	++	++	++	+	+	-	-
4.3 Développer les énergies renouvelables et la sobriété énergétique	4.3.1 Schéma directeur des énergies renouvelables	+	+	+	+	+	+	+
	4.3.2 Programme de rénovation thermique des logements (pour mémoire, en lien avec l'action 1.2.5)	+	+	+	++	++	++	-
	4.3.3 Aider au contrôle des performances du neuf	++	++	+	-	-	-	++
	4.3.4 Engager un programme pluriannuel d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores	+	+	+	+	+	+	+
4.4 Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets	Cf plan d'actions du PLPDMA	+	+	+	+	+	+	+



Enjeu n°5 : Services à la population et citoyenneté : apporter des services adaptés et de qualité à tous les habitants du territoire

Répondre aux besoins de services essentiels des habitants, à tous les âges et en tout point du territoire

	ACTIONS	Nuits-St- Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
5.1 Accompagner les communes et le milieu associatif dans le développement de l'animation, de vie locale et lien social	5.1.1 Favoriser le lien social au niveau local	+	+	+	+	+	+	+
	5.2.1 Finaliser la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale	+	+	+	+	+	+	+
5.2 Adapter et généraliser les services à la petite enfance, à l'enfance et l'accompagnement à la parentalité	5.2.2 Développer les services d'accueil collectif de la petite enfance	++	+++	+	+	+	+	+++
	5.2.3 Poursuivre la rationalisation, le regroupement et l'adaptation quand nécessaire des sites péri et extra scolaires	-	+++	+	-	-	-	+++
	5.2.3 Agir pour le soutien à la parentalité	+	+	+	+	+	+	+
5.3 Agir pour l'inclusion numérique, l'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives des habitants du territoire	5.3.1 Développer, renforcer et adapter l'offre de service d'accès au numérique à la typologie du territoire, du public et aux besoins	+	+	+	+	+	+	+
	5.3.2 Faciliter l'accès au numérique pour toutes les démarches administratives dématérialisées	+	+	+	+	+	+	+
	5.4.1 Maintenir le soutien et renforcer le partenariat avec les Missions Locales Rurales couvrant le territoire	+	+	+	+	+	+	+
5.4 Mieux prendre en compte les publics fragiles et isolés	5.4.2 Maintenir, renouveler et renforcer le partenariat avec la MJC - Maison pour tous	+	+	+	+	+	+	+
	5.4.3 En lien avec le défi de l'attractivité résidentielle, agir pour le développement de l'habitat adapté pour les séniors	++	++	++	++	++	++	++
5.5 Agir pour des services de santé adaptés et accessibles	5.5.1 Effectuer le diagnostic de l'offre de service et professionnels de santé existants sur le territoire	+	+	+	+	+	+	+
	5.5.2 Soutenir les initiatives locales de type « maison de santé »	-	-	-	++	++	++	-



ACTIONS		Nuits-St-Georges - Côte Sud	Gevrey Chambertin - Côte Nord	Secteur de Gilly-lès-Cîteaux	Hautes Côtes de Gevrey	Hautes Côtes de Nuits	Plaine de Cîteaux	Sud Dijonnais
Action 5.6 La culture et le sport, essentiels à la qualité de vie et au rayonnement du territoire	5.6.1 Accompagner la reconquête des publics par le réseau des médiathèques	+	+	+	+	+	+	+
	5.6.2 Accélérer le rayonnement de l'Ecole de Musique Intercommunale	+	+	+	+	+	+	+
	5.6.3 Conforter et développer le cinéma de Nuits-Saint-Georges	++	+	+	+	+	+	+
	5.6.4 Poursuivre et amplifier le soutien aux évènements culturels majeurs du territoire	+	+	+	+	+	+	+
	5.6.5 Accompagner les principaux acteurs culturels	+	+	+	+	+	+	+
	5.6.6 Améliorer le rayonnement des sites sportifs communautaires	++	++	+	+	+	+	++



Glossaire

- **AER** : agence économique régionale
- **CCI** : chambre de commerce et d'industrie
- **CIL** : Conférence intercommunale du logement
- **CLS** : contrat local de santé
- **COM** : contrat opérationnel de mobilité
- **CTG** : convention territorial globale
- **OPAH** : opération programmée d'amélioration de l'habitat
- **OT** : office de tourisme
- **PAT** : programme alimentaire territorial
- **PCAET** : plan climat air énergies territorial
- **PDT** : plan de développement touristique
- **PDT** : projet de territoire
- **PLH** : programme local de l'habitat
- **PLPDMA** : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- **PLU/DU** : plan local d'urbanisme / document d'urbanisme
- **PPI** : plan pluriannuel d'investissements
- **SCOT** : schéma de cohérence et d'organisation territoriale
- **SRADDET** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- **SRDEII** : schéma régional de développement économique d'Innovation et d'internationalisation
- **TAD** : transport à la demande
- **TC** : transports en commun
- **ZAE** : zone d'activité économique



PROJET DE TERRITOIRE GEVREY-NUITS

Perspectives 2030



Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREYT (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/06 – OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A PASSER UNE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL**

Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Gevrey-Chambertin dont teneur figurant en annexe à la présente délibération,
Vu la situation administrative de l'agent, titulaire, au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe,
Vu l'accord de l'agent concerné.

Considérant la dissolution du Service commun scolaire au 01/01/2023,
Considérant la possibilité de recourir à un agent de la commune de Gevrey-Chambertin, à hauteur de 305 heures par an.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer avec la Commune de Gevrey-Chambertin, une convention de mise à disposition d'un agent titulaire au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe, employé par la Commune de Gevrey-Chambertin auprès de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise que la convention fixe conformément à l'article 4 du décret susvisé :

- les conditions de mise à disposition,
- la situation administrative de l'agent mis à disposition,
- la nature et le niveau hiérarchique des fonctions confiées,
- les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation des activités confiées.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise que l'accord écrit de l'agent mis à disposition ainsi que l'arrêté de mise à disposition seront annexés à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à raison de 305 heures annuelles pendant 3 ans,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Entre,

La Commune de Gevrey-Chambertin, représentée par son Maire, Monsieur Christophe LUCAND, sise 2 rue Souvert à 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, d'une part,

Et,

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, représentée par son Président, Monsieur Pascal GRAPPIN, sise 3 rue Jean Moulin – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de mise à disposition,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 35-1.

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La Commune de Gevrey-Chambertin met Madame Véronique LAHAYE, titulaire au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à disposition de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, afin d'assurer l'accueil périscolaire sur le temps de restauration au sein de l'accueil périscolaire de Gevrey-Chambertin, en période scolaire (soit 36 semaines par an).

La présente convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 à raison de 8 heures hebdomadaires. S'ajouteront 12 heures annuelles de réunion pour la préparation et la bonne coordination du service.

Les jours et horaires d'activités sont fixés en accord avec le Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Ils sont susceptibles d'adaptation selon la saisonnalité et les spécificités de certaines missions.

Article 2 : Conditions d'emploi

Les activités réalisées par Madame Véronique LAHAYE pendant le temps de mise à disposition précisé ci-dessus sont organisées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Sa situation administrative est gérée par la Commune de Gevrey-Chambertin.

Les congés annuels et autorisations d'absences sont validés par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et transmis à la Commune de Gevrey-Chambertin pour actualisation de la situation administrative de l'intéressée.

Les justificatifs d'absence maladie sont transmis à la Commune de Gevrey-Chambertin. L'agent se charge d'informer la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

En cas d'absence de Madame Véronique LAHAYE, la Commune de Gevrey-Chambertin s'efforcera à trouver une solution adaptée aux besoins de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Article 3 : Rémunération et remboursement

La Commune de Gevrey-Chambertin verse à Madame Véronique LAHAYE la rémunération correspondant à sa situation administrative. En dehors de remboursement de frais éventuels, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ne versera aucun complément de rémunération.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges remboursera à la Commune de Gevrey-Chambertin le montant de la rémunération et des charges sociales afférents au nombre d'heures de mise à disposition précisé à l'article 1. Ce remboursement sera effectué à réception du titre de la Commune de Gevrey-Chambertin à trimestre échu.

Article 4 : Contrôle et évaluation de l'activité

Un rapport sur la manière de servir de Madame Véronique LAHAYE pourra être établi par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans le cadre de la procédure d'évaluation annuelle du personnel.

En cas de faute disciplinaire, la Commune de Gevrey-Chambertin sera saisie par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour suites à donner.

Article 5 : Fin de mise à disposition

La présente convention de mise à disposition peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 à la demande de Madame Véronique LAHAYE, de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ou de la Commune de Gevrey-Chambertin,
- de plein droit si un emploi budgétaire correspondant aux fonctions exercées par Madame Véronique LAHAYE devient vacant au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- au terme indiqué à l'article 1 de la présente convention. Dans ce cadre, si Madame Véronique LAHAYE ne peut être réaffectée dans les fonctions qu'elle exerçait au sein de la commune de Gevrey-Chambertin, elle sera affectée dans l'un des emplois vacants correspondant à son grade après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Article 6 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relève du Tribunal Administratif compétent de Dijon 22 rue d'Assas.

Article 7 : Dispositions particulières

La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition de Madame Véronique LAHAYE.

Fait à Gevrey-Chambertin, le 21/12/2022, en 3 exemplaires originaux

Le Maire
de la Commune de Gevrey-Chambertin,

Le Président
de la Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

Christophe LUCAND

Pascal GRAPPIN

Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/07 – OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le budget de l'établissement.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la dissolution du Service commun scolaire le 01/01/2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et de maintenir la qualité du service,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail, à compter du 01/01/2023, de 3 postes sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, à savoir :

- Grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 18,25 heures hebdomadaires au lieu de 31,88 heures hebdomadaires, (poste RH-148) ;
- Grade d'Adjoint technique, à temps non complet à raison de 15,10 heures hebdomadaires au lieu de 20,24 heures hebdomadaires, (poste RH-111) ;
- Grade d'Adjoint technique, à temps non complet à raison de 12,82 heures hebdomadaires au lieu de 35 heures hebdomadaires, (poste RH-298).

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique. Ils devront dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative dans leur secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération N°C/21/02 du 26/01/2021 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2023, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 31,88 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 18,25 heures hebdomadaires au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe (poste RH-148) ;
- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2023, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 20,24 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint technique et **CREE** à la même date un emploi permanent à temps non complet à raison de 15,10 heures hebdomadaires au grade d'Adjoint technique (poste RH-111) ;
- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2023, un emploi permanent à temps complet, au grade d'Adjoint technique et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 12,82 heures hebdomadaires au grade d'Adjoint technique (poste RH-298) ;
- **AUTORISE** le recrutement de contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

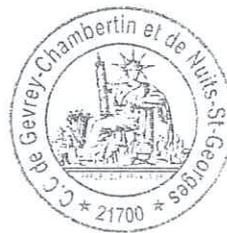
Publié le 27/01/2023

ID : 021-200070894-20230124-C_23_07_BIS-DE



- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.
Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/08 – OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA TAXE D'AMENAGEMENT

Par délibération en date du 15 novembre 2022, la Communauté de communes a délibéré sur un dispositif de partage de la taxe d'aménagement dans le cadre de l'article 109 de la Loi de Finances Initiale (LFI) de l'année 2022.

Suite à l'abrogation de l'article 109 de la LFI 2022 par l'article 15 de la Loi de Finances rectificative 2022 qui supprime le caractère obligatoire du partage de la Taxe d'Aménagement, les collectivités et leurs groupements qui ont instauré un régime de partage peuvent le rapporter jusqu'au 31 janvier 2023.

La délibération de la Communauté de communes suffira à rendre caduque le dispositif sans que les communes ne soient obligées de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération C/22/134 du 15 novembre 2022 relative au reversement d'une partie de la Taxe d'aménagement perçues par les communes au profit de la Communauté de communes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 janvier 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/04), Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'à la délibération C/23/06), Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/23/04), Claude CHARLES (jusqu'à la délibération C/23/02).

ABSENTS EXCUSES : Evelyne GAUTHEY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Florence VEDRENNE, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Malika AMINI, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.

Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Umberto CHETTA a donné pouvoir à Didier TOUBIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/23/09 – OBJET : FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE
PROVISOIRES – ANNEE 2023**

Il est rappelé que la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation, et ce en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette attribution de compensation permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert ou restitution de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes minoré des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées ou restituées afin de permettre le calcul des attributions de compensation selon une méthodologie fixée par la loi.

Il est précisé que pour notre Communauté de communes, la participation des communes aux différents services communs (secrétariat de mairie, autorisation du droit des sols) est également déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

En raison de la dissolution du service commun scolaire au 1er janvier 2023, la participation des communes adhérentes à ce service ne sera plus retenue sur les attributions de compensation de cette année.

Dans l'attente de connaître le montant définitif de la participation des services communs secrétariat de mairie, autorisation du droit des sols et le montant définitif du FPIC, il est proposé de retenir les participations de 2022 pour le calcul des attributions de compensation provisoires 2023.

Pour permettre également aux communes de disposer de trésorerie pour financer directement les frais de la compétence scolaire, il est proposé un versement des acomptes dès le mois de janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DEFINIT** les attributions de compensation de taxe professionnelle provisoire pour l'année 2023 pour l'ensemble des communes selon le tableau détaillé en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

